

RAPPORT D'ACTIVITE 2014



SOMMAIRE

1. Présentation générale du SEVADEC	5
2. Le centre de tri des déchets ménagers	15
3. Le réseau des 8 déchèteries	25
4. L'unité de biométhanisation	35
5. Le centre de transfert	48
6. Récapitulatif	53
7. Les indicateurs financiers	55
8. Communication et prévention	59
9. Lexique	68



PRESENTATION GENERALE DU SEVADEC

CREATION DU SEVADEC

Le SEVADEC (Syndicat d'Elimination et de VALorisation des DEchets du Calaisis) a été créé par Arrêté Préfectoral en date du 2 juin 2000. Il est constitué de 3 structures de coopération intercommunale :



Cap Calaisis Terre d'Opale : Communauté d'agglomération composée de 5 communes (*Blériot Sangatte, Calais, Coquelles, Coulogne, Marck*), et de 97 326 habitants.

La C.C.R.A : Communauté de Communes de la Région d'Audruicq composée de 15 communes et de 26 475 habitants.

Le SMIRTOM du Calaisis: Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Calaisis regroupant 32 communes, et 32 422 habitants.

Territoire



LES COMPETENCES DU SEVADEC

Selon les statuts du SEVADEC et plus précisément son article 2 :

«**Le SEVADEC a pour objet de prendre en charge la valorisation matière et énergétique des déchets ménagers et assimilés collectés par les membres du SEVADEC en réalisant :**

- **la construction d'une unité de valorisation des déchets fermentescibles** par traitement biologique conforme aux normes européennes,
- **la mise en place d'un centre de tri** des déchets municipaux, dans le cadre de la valorisation matière par recyclage des matériaux,
- **l'installation de déchèteries,**
- des prestations de service relatives au traitement des déchets.
- **la construction d'un centre de valorisation des ordures ménagères résiduelles.**

Par ailleurs, il procédera aux études utiles pour la définition des capacités nécessaires de ces équipements ainsi que pour la localisation géographique.

Il assurera la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissements et décidera de leur gestion (régie directe, marchés publics, délégation de service public etc...).

Le SEVADEC exerce la compétence « traitement des déchets des ménages », à savoir : le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage (déchèteries) qui s'y rapportent.

Par contre, les communes et structures intercommunales conservent leur responsabilité en matière de collecte des déchets (qui relèvent du service public, déchets et autres résidus le cas échéant, elles procéderont à la mise en place de la collecte sélective).

Les modalités de cette collecte devront correspondre aux exigences techniques fixées par le Syndicat Mixte en rapport avec l'unité de valorisation organique et les contrats de valorisation matière et énergie. Par ailleurs, les collectivités adhérentes obligent à faire traiter la totalité de leurs déchets dans les installations qui ont été conçues et calibrées pour les accueillir. Elles pourront utiliser pour leur propre compte les dispositions financières de la section 1 chapitre I et de la section 9 du chapitre III du titre III, du livre III de la 2ème partie du Code Général des Collectivités Territoriales relative à la redevance pour l'enlèvement des déchets, ordures et résidus, redevances d'enlèvement des ordures ménagères sur les terrains de camping et redevance spéciale et taxe d'enlèvement.

Le SEVADEC pourra contribuer à une prise en charge des surcoûts de la mise en place de la collecte sélective par les Collectivités membres.

Le SEVADEC pourra mener des études en matière d'économie d'énergie et d'environnement.

Le SEVADEC est habilité à réaliser des prestations de services pour :

- **des collectivités locales non membres du syndicat ;**
- **des entreprises privées ou professionnelles** situées ou non sur le territoire des collectivités adhérentes.

HISTORIQUE

- * **1999 :**
 - Première mise en place des collectes sélectives à quatre flux en porte-à-porte.
- * **2000 :**
 - Création du Syndicat d'Élimination et de VALorisation des DEchets du Calaisis.
- * **2003 :**
 - Lancement de la première plate-forme HQE française de valorisation des déchets.
- * **2004 :**
 - Inauguration (le 25 juin) du centre de tri fonctionnant selon les normes HQE.
 - Mise en service de 3 déchèteries (Calais Toul, Calais Monod et Audruicq).
- * **2005 :**
 - Mise en service de 3 déchèteries HQE supplémentaires (Oye-Plage, Guînes, et Louches).
- * **2006 :**
 - Mise à disposition du centre de transfert (1er janvier).
 - Construction de l'usine de biométhanisation.
- * **2007 :**
 - Mise en service de l'usine de biométhanisation.
- * **2008 :**
 - Mise en service de 2 déchèteries HQE supplémentaires (Peuplingues et Calais Epinal).
- * **2009 :**
 - Mise en service de la 8ème déchèterie du SEVADEC (Licques).
- * **2010 :**
 - Signature du Programme Local de Prévention (PLP) par le SEVADEC et l'ADEME.
- * **2012 :**
 - Travaux de modernisation du centre de tri.
- * **2013 :**
 - Suite à la dissolution de la CCRAVH (Communauté de Communes de la Région d'Ardres et de la Vallée de la Hem), le 30 décembre 2013, le SEVADEC perd 11 communes, rattachées désormais à la Communauté de Communes du Pays de Lumbres et à la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer.
- * **2014 :**
 - Application d'une nouvelle signalétique dans les déchèteries.
 - Nouvelle prise de compétence : C.V.O.R. (Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles).
 - Nouvelle identité visuelle (nouveau logo, nouveau slogan)
 - Mise en place de la 1ère benne Ecomobilier (Calais Est)



EQUIPEMENTS



Déchèteries

Audruicq, Calais Est, Calais Ouest, Guînes, Louches, Licques, Oye-Plage, Peuplingues.

24 types de déchets acceptés



Un centre de tri

Lieu de traitement des emballages ménagers provenant de la collecte sélective.

Capacité annuelle de traitement : 11 000 tonnes / an
+ Un quai à verre d'une capacité annuelle de 7 900 tonnes / an



Une usine de biométhanisation

Traitement des déchets verts, des fermentescibles, des huiles et des graisses alimentaires.

Capacité annuelle de traitement :
- 27 000 tonnes / an de fermentescibles
- 1 000 tonnes / an d'huiles et graisses alimentaires



Un centre de transfert

Installation intermédiaire qui permet de regrouper les déchets condamnés à l'enfouissement (Ordures Ménagères Résiduelles)

Capacité annuelle de traitement : 86 000 tonnes / an



LES INSTANCES DU SEVADEC

Le SEVADEC est un syndicat mixte dirigé par une assemblée désignée; «Comité Syndical» et qui est composée de 44 membres. Ces derniers ont été élus lors d'une réunion du 27 mai 2014.

Le Comité Syndical est constitué d'1 président, de 4 vice-présidents, de 18 membres titulaires ainsi que de 22 suppléants.

Chaque conseil municipal des 52 communes composant le territoire du SEVADEC désigne des délégués destinés à siéger dans les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Ces délégués communautaires se réunissent et nomment eux-mêmes les délégués qui siègeront au sein du SEVADEC, syndicat mixte à qui ils ont transféré la compétence de traitement des déchets.

Les membres du bureau en 2014

M. Guy ALLEMAND
Cap Calaisis

Président

M. Jean-Luc MAROT
S.M.I.R.T.O.M.
Vice - président

Délégué au personnel

Mme. Nicole HEUX
Cap Calaisis
Vice - présidente

Déléguée aux finances

M. Emmanuel AGIUS
Cap Calaisis
Vice - président

Délégué aux travaux

M. Frédéric COPPIN
C.C.R.A
Vice - président

**Délégué
à la communication**

M. Marc BOUTROY
S.M.I.R.T.O.M

Membre du Bureau

Liste des délégués du Comité Syndical en 2014



Les délégués titulaires

- Emmanuel AGIUS
- Guy ALLEMAND
- Philippe ANOT
- Philippe BLET
- Régis BIOUSSE
- Natacha BOUCHART
- Patrice CAMBRAYE
- Véronique DUMONT-DESEIGNE
- Michel HAMY
- Nicole HEUX
- Philippe MIGNONET

Les délégués suppléants

- Guy BEGUE
- Malika BOUAZZI
- Michèle DUCLOY
- Maïté MULOT-FRISCOURT
- Gérard GREMAT
- Joëlle LANNOY
- Jean-Marc LEROY
- Fabrice MARTIN
- Chantal POTIER
- Jean-Pierre ROBBE
- Annette WACHEUX



Les délégués titulaires

- Marc BOUTROY
- Bruno DEMILLY
- Brigitte MARCQ
- Jean-Luc MAROT
- Antoine PERALDI
- Jean-Claude VANDENBERGUE

Les délégués suppléants

- Alain CALAIS
- Anne DECAESTECKER
- Pascal GAVOIS
- Yves LE BERRE
- Jacques RIVENET
- Thérèse VASSEUR



Les délégués titulaires

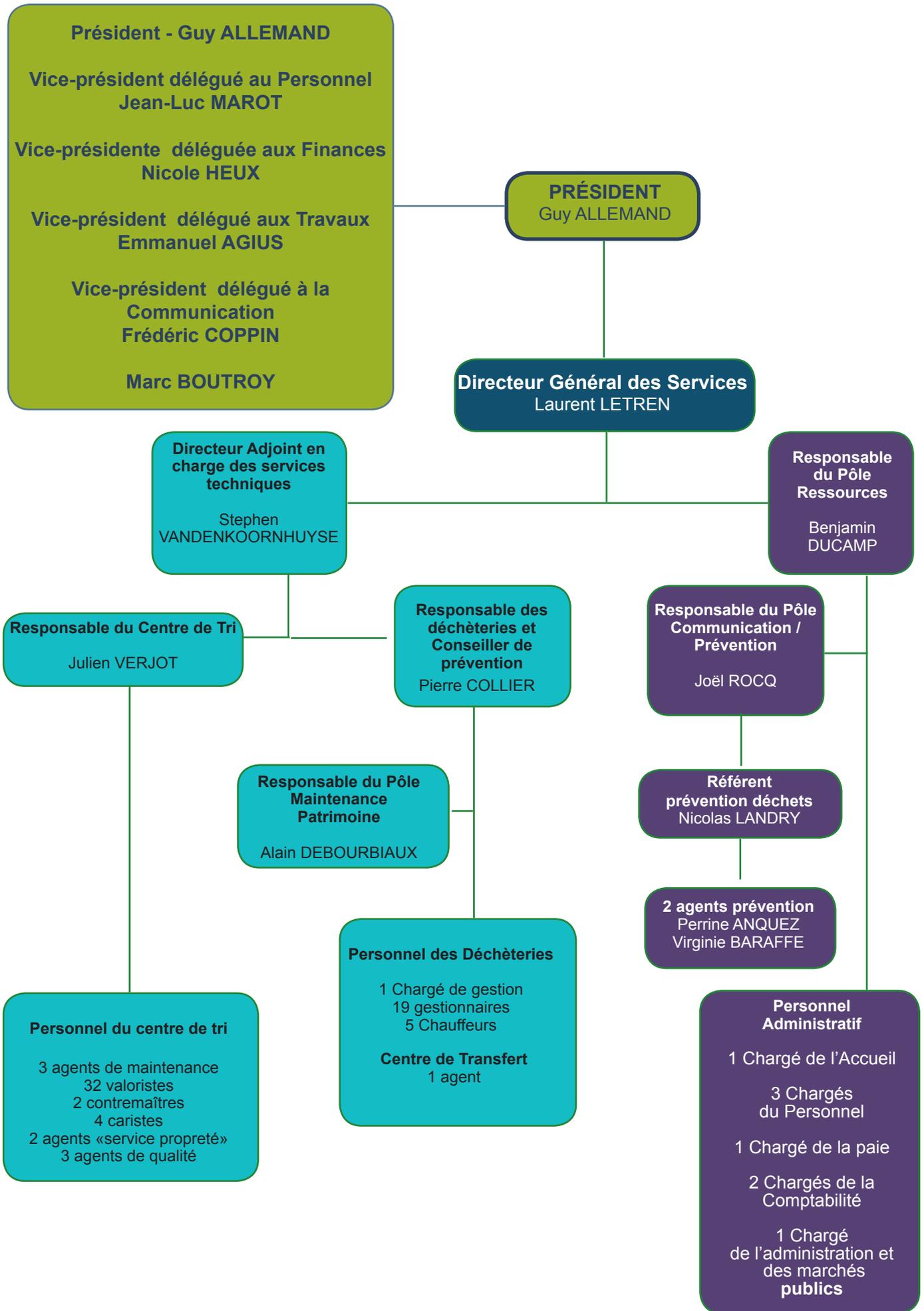
- Frédéric COPPIN
- Charles COUSIN
- Frédéric MELCHIOR
- Olivier MAJEWICZ
- Olivier PLANQUE

Les délégués suppléants

- Evelyne CARON
- Yves ENGRAND
- Bruno MICOLINO
- Thierry ROUZE
- Guy VERMERSCH

ORGANISATION AU SEIN DU SEVADEC

MEMBRES DU BUREAU



BILAN SOCIAL 2014

- Répartition par sexe et par âge des agents titulaires, stagiaires et contractuels en 2014

	Sexe		
	Hommes	Femmes	Les 2 sexes
moins de 25 ans	4	3	7
25 à 29 ans	9	3	12
30 à 34 ans	11	1	12
35 à 39 ans	3	0	3
40 à 44 ans	14	1	15
45 à 49 ans	11	3	14
50 à 54 ans	14	1	15
55 à 59 ans	12	4	16
60 à 64 ans	1	3	4
65 ans et plus	0	0	0
Total	79	19	98

- Répartition par statut et par service des agents titulaires, stagiaires et contractuels en 2014

	Titulaires	Stagiaires	Contractuels	TOTAL
Centre administratif	10	0	6	16
Centre de transfert	1	0	0	1
Centre de tri	41	0	14	55
Déchèteries	24	1	1	26
TOTAL	76	1	21	98

Répartition par catégorie hiérarchique en 2014

- Catégorie A : 2,04 %
- Catégorie B : 4,08 %
- Catégorie C : 79,59 %
- Contrat droit privé : 14,29 %

Répartition par modalité d'exercice du temps de travail en 2014

- Temps complet : 92,86 %
- Temps partiel : 7,14 %

Informations complémentaires :

- En 2014, au sein du SEVADEC, 1 agent a fait l'objet d'une titularisation et 32 agents d'un avancement d'échelon.
- Le taux d'emploi des travailleurs handicapés est de 8,54 %.
- On dénombre, pour l'ensemble des agents, 3 347 journées d'absence pour 2014 (2 056 pour les maladies ordinaires, 286 pour les maladies de longue durée, 689 pour les accidents de travail et 90 jours de mise en disposition et 226 jours de congés maternité), soit une hausse de 10,42 % par rapport au bilan social de 2013 (3 031 journées d'absence).

NOS PARTENAIRES

Dans le cadre de ses activités, le SEVADEC privilégie des liens avec différents partenaires :

- **La Région Nord-Pas-de-Calais**



- **L'ADEME** (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) qui a pour mission de susciter, d'animer, de coordonner, de faciliter ou de réaliser des opérations en vue de la protection de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

- **le FEDER** (Fonds Européens de Développement Régional) a pour but de renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres régionaux.



- **Éco-Emballages** qui est un éco-organisme agréé par l'État pour organiser, superviser et accompagner le recyclage des emballages ménagers en France.



- **Recylum** qui est un éco-organisme à but non lucratif en charge de la collecte et du recyclage des lampes usagées



- **FACE** (Fondation d'Aide Contre l'Exclusion) qui développe des actions pragmatiques et concrètes afin d'aider les personnes en difficulté à retrouver le chemin d'une intégration réussie dans leur cité et dans leur travail.



- **ERP** (European Recycling Platform) qui est un éco-organisme chargé d'assurer, pour ses adhérents, l'enlèvement et le traitement des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE).



- **Eco TLC** qui est un éco-organisme, né de la volonté des professionnels de l'industrie et du commerce des textiles, linge et chaussures, de s'unir pour assumer leur responsabilité environnementale.



- **SCRELEC** qui est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des piles et des batteries usagées.



- **Eco Mobilier** qui est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des meubles et déchets d'ameublement.





LE CENTRE DE TRI DES DECHETS MENAGERS

Le centre de tri a pour but de valoriser la part d'emballages provenant de la collecte sélective. Il permet de trier les emballages afin de pouvoir les recycler grâce à des filières spécialisées. Sa capacité maximale est de 11 000 tonnes/an.

Des camions, mono ou bi-compartmentés en fonction des secteurs de collecte, acheminent les déchets au centre de tri. Ceux-ci disposent d'un badge spécifique à leur collectivité afin de connaître la zone de collecte. Un **pont à bascule** permet de peser ces camions puis les déchets sont déversés dans l'aire de stockage destinée à les recevoir.

Sont considérés comme emballages recyclables les déchets suivants :

- les bouteilles et les flacons en plastique
- les briques alimentaires
- les cartons et les cartonnettes
- les papiers
- les emballages en aluminium et en acier
- les bouteilles, les pots ainsi que les bocaux en verre

Après être passés dans un **ouvreur de sacs**, les déchets sont déposés sur un tapis et étalés grâce à un lamineur de couches. Ce tapis amène ensuite les déchets vers les machines de **tri balistique**.

Ces machines se décomposent en 3 parties.

- La **1^{ère} machine** va séparer les grands cartons et grands plastiques pour les acheminer en cabine, le reste est dirigé vers la **2^{ème} machine**,
- La **2^{ème} machine** va séparer les corps plats (journaux/revues/magazines et cartonnettes), acheminés vers la **cabine de tri**, des corps creux (canettes et bouteilles) dirigés vers la **3^{ème} machine**,
- La **3^{ème} machine** effectue la même opération que la précédente mais de manière plus affinée (mailles de 6/6cm au lieu de 10/15cm sur la **2^{ème}**). Les petits corps plats vont donc être dirigés vers la cabine de tri, les fines vers le refus de tri, et les corps creux vers les lignes de séparation automatique des corps creux. L'ensemble des corps creux passe alors sous l'overband afin de récupérer tous les emballages ferreux. Les matières ferreuses sont directement dirigées vers la presse à paquets.

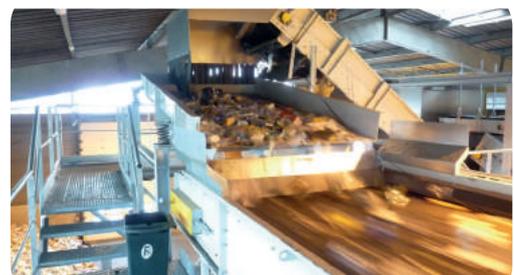
Ensuite, les corps creux vont passer sur une **table vibrante** afin d'y être bien séparés avant de subir un **tri optique** qui permet de trier le plastique en fonction de sa couleur et de sa matière (P.E.T, P.E.H.D, ...). Enfin, les refus de tri issus du tri optique ainsi que les fines issues de la balistique n°3 vont



passer par le **courant de Foucault** afin d'en extraire l'aluminium qui sera compressé en balles.

Une fois le tri mécanique réalisé, les déchets sont dirigés vers la cabine de tri où les **valoristes** vont séparer les matériaux par catégorie.

Ces différents types de déchets vont être conditionnés. Ils seront compressés en balles afin de pouvoir être transportés vers différents **centres de valorisation**. En effet, une fois séparés par type de matériaux, les déchets sont revendus à des repreneurs et les recettes sont perçues par les collectivités membres. Seul le papier n'est pas pressé, il est vendu en vrac.



RECAPITULATIF DES TONNAGES D'EMBALLAGES EN 2014

• Évolution du tonnage mensuel d'emballages ménagers entrants au centre de tri en 2014

	Cap Calaisis	CCRA	SMIRTOM	SEVADEC
Janvier	351,06	141,10	208,22	700,38
Février	277,56	112,54	152,26	542,36
Mars	287,92	123,30	157,50	568,72
Avril	306,36	136,88	172,14	615,38
Mai	293,28	132,78	177,66	603,72
Juin	282,69	126,94	167,01	576,64
Juillet	285,91	131,74	186,18	603,83
Août	266,95	114,86	164,06	545,87
Septembre	300,32	135,80	177,56	613,68
Octobre	317,42	141,32	183,12	641,86
Novembre	296,68	123,60	164,28	584,56
Décembre	326,10	128,94	189,36	644,40
Total en tonnes	3 592,25	1 549,80	2 099,35	7 241,40

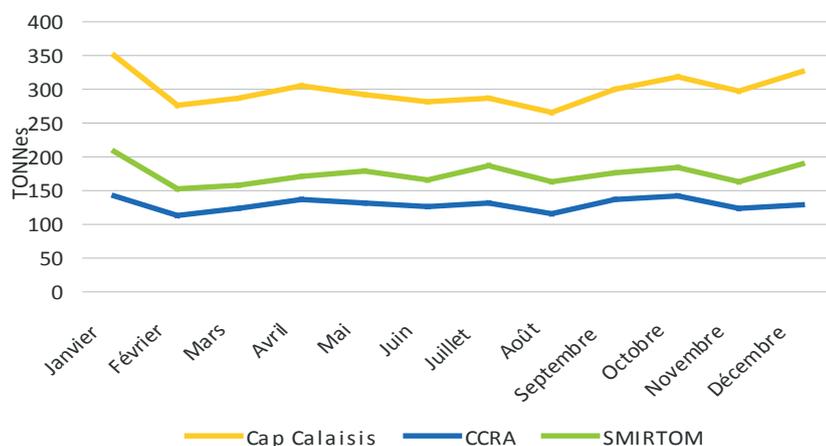
• Évolution du tonnage mensuel d'emballages ménagers entrant par collectivité au centre de tri en 2014.

Au cours de l'année 2014, le centre de tri a vu transiter **7 241,40 tonnes d'emballages** ménagers provenant de Cap Calaisis, de la CCRA et du SMIRTOM.

Ainsi, on observe une diminution de **5,92 % des emballages réceptionnés** provenant de ces collectivités par rapport à 2013.

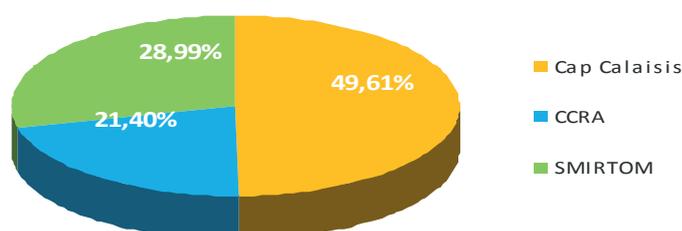
Ce chiffre peut s'expliquer par la dissolution de la Communauté de Communes de la Région d'Ardres et de la Vallée de la Hem, qui a fortement impacté le SEVADEC (perte de 11 communes, 6 093 habitants).

Evolution du tonnage mensuel des emballages par collectivité entrant au centre de tri en 2014



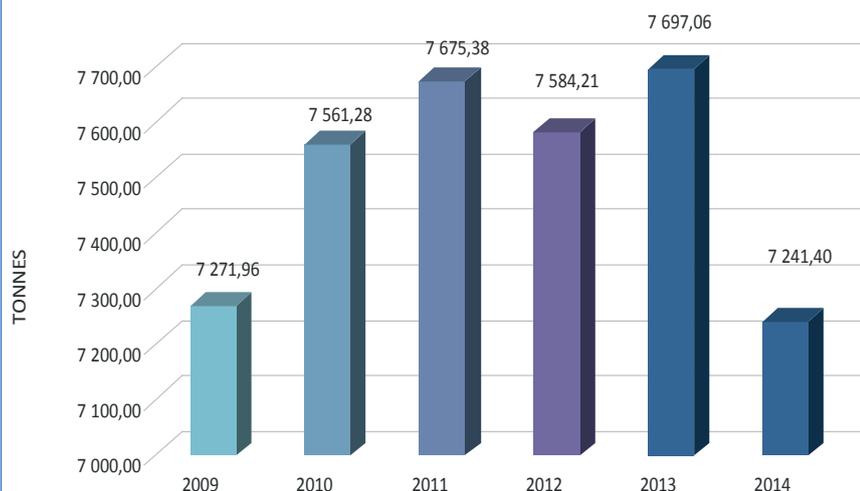
Hormis sur le mois de janvier, période durant laquelle on observe une légère hausse des tonnages d'emballages ménagers entrants, l'évolution des tonnages sur l'année 2014 reste constante.

Part des collectivités par rapport au tonnage total entrant



Les apports de Cap Calaisis représentent 49,61 % des apports totaux, contre 28,99 % pour le SMIRTOM du Calaisis et 21,40 % pour la CCRA.

Evolution du tonnage des emballages entrants au SEVADEC entre 2009 et 2014



La tendance générale entre 2009 et 2013 est à la hausse du gisement entrant.

En revanche, les tonnages réceptionnés en 2014 sur le centre de tri ont diminué de **5,92 % par rapport à 2013**.

Évolution des tonnages entrants par collectivité par rapport à 2013 :

*Cap Calaisis : - 1,83 %

*La CCRA : + 0,28 %

*Le SMIRTOM du Calais : - 15,77 % (conséquence de la réforme des collectivités territoriales)

	Quantité d'emballages (en tonnes)			
	Cap Calaisis	CCRA	SMIRTOM	SEVADEC
2009	3 362,42	1 315,89	2 593,65	7 271,96
2010	3 558,50	1 325,26	2 677,52	7 561,28
2011	3 692,36	1 420,78	2 562,24	7 675,38
2012	3 665,38	1 401,05	2 517,78	7 584,21
2013	3 659,30	1 545,40	2 492,36	7 697,06
2014	3 592,25	1 549,8	2 099,35	7 241,40

• Évolution pluriannuelle des ratios de tonnage

	Ratios de tonnage (en kg/hab/an)				
	Cap Calaisis	CCRA	SMIRTOM	SEVADEC	Moyenne nationale ⁽²⁾
2009	33,67	53,97	76,08	45,93	45,9
2010	36,28	51,33	72,27	46,98	45,9
2011	37,45	54,64	68,28	47,34	45,9
2012	37,37	53,55	66,30	46,75	45,9
2013	37,42	58,80	64,66	47,33	45,9
2014	36,91	58,54	64,75	46,35	45,9

En 2014, un habitant du SEVADEC a produit en moyenne **46,35 kg** de déchets d'emballages ménagers.

Le faible ratio du tonnage obtenu par Cap Calaisis s'explique par le fait que les papiers, journaux, revues et magazines des habitants de la ville de Calais sont directement mis dans le bac des fermentescibles et non pas dans celui des emballages contrairement à l'ensemble des autres communes.

RECAPITULATIF DES TONNAGES TRIÉS EN 2014

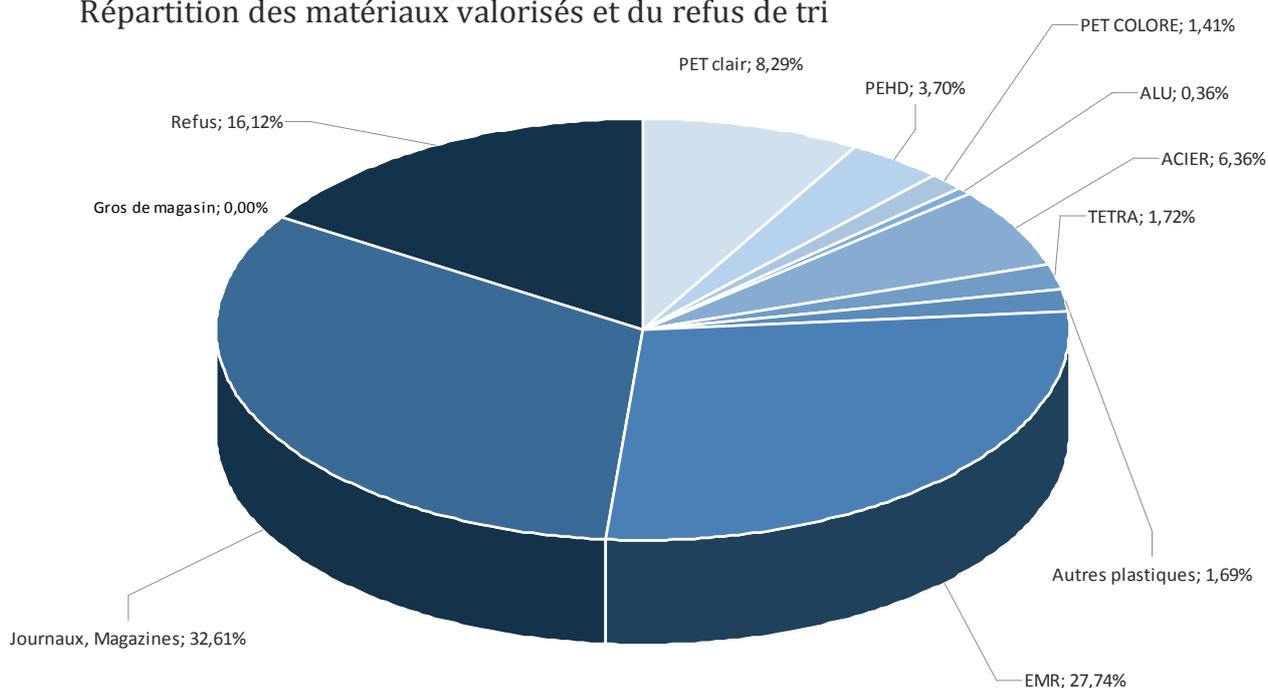
• Tonnages des matériaux triés par collectivité en 2014.

	Cap Calaisis	CCRA	SMIRTOM	SEVADEC
PET clair	319,04	99,02	163,61	581,67
PEHD	143,45	47,88	68,52	259,85
PET coloré	51,56	25,15	22,03	98,74
Autres plastiques	67,15	20,98	30,11	118,24
ALU	15,42	5,35	4,47	25,24
ACIER	256,86	75,67	113,50	446,03
TETRA	77,47	15,42	27,78	120,67
EMR	995,67	428,22	521,73	1 945,62
Journaux, Magazines	901,83	618,70	766,90	2287,43
Refus	621,30	176,84	332,17	1 130,34
Total en tonnes	3 449,75	1 513,23	2 050,82	7 013,80

Pour l'année 2014, le SEVADEC a réceptionné (hors déchets provenant de la Terre des 2 Caps), **7 241,40 tonnes d'emballages** et a trié **7 013,80 tonnes d'emballages**.

Cette différence entre le tonnage entrant et celui trié réellement s'explique par l'existence d'une freinte qui correspond à la perte de poids du produit due à sa transformation (variation d'humidité, évaporation, écarts de pesée au niveau du pont bascule (+/- 20 kg) et les stocks présents dans la zone de réception aux 1er janvier et 31 décembre 2014.

Répartition des matériaux valorisés et du refus de tri



Sur les 7 013,80 tonnes d'emballages triés, 83,88 % sont valorisés, puis repris par des repreneurs agréés. Les Journaux, Revues et Magazines représentent la plus grosse fraction valorisée avec 32,61 %, et les refus de tri 16,12 % du tonnage sortant.

Pour l'année 2014, le ratio moyen de valorisation par habitant, pour l'ensemble du périmètre du SEVADEC, est de 40,38 kg.

TONNAGE DES MATIERES NON VALORISABLES EN 2014

Le refus de tri correspond à des erreurs de tri commises par les citoyens. Ces déchets sont dirigés vers une chaîne de production de Combustible Solide de Récupération (CSR)

gérée par Opale Environnement (Zone Marcel Doret) afin d'être valorisés en combustibles pour les cimenteries.

- Tonnages des matières non valorisables (2014)

	Refus de tri (en tonnes)	Refus de tri (en %)	Ratio de tonnage (en kg/hab/ an)
Cap Calaisis	621,30	18,01	6,38
CCRA	176,84	11,68	6,68
SMIRTOM	332,17	16,18	10,25
SEVADEC	1 130,31	16,12	7,24

Sur les 7 013,80 tonnes de déchets sortants, les refus de tri représentent 16,12 % soit un ratio moyen de 7,24 kg par habitant pour l'année 2014 contre 7,55 kg en 2013

- Évolution pluriannuelle du ratio des matières non valorisables

	Refus de tri (en tonnes)	Refus de tri (en %)	Ratio du refus de tri (en kg/hab/ an)
2009	1330,89	18,46	8,41
2010	1360,95	19,30	8,46
2011	1087,18	14,84	6,71
2012	1259,31	17,02	7,76
2013	1227,65	16,74	7,55
2014	1130,32	16,12	7,24

TONNAGE D'EMBALLAGES DE LA TERRE DES 2 CAPS



La Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps assure elle-même la collecte et le traitement des communes membres. Cependant, elle ne possède pas de centre de tri. La Terre des 2 Caps regroupe 22 348 habitants pour 21 communes.

Suite à un appel d'offres de la Terre des 2 Caps de 2008, le SEVADEC a été attributaire du marché du tri des déchets pour ce territoire.

N'étant pas une collectivité adhérente au SEVADEC, ces données sont présentées à part.

- Tonnages mensuels entrant au centre de tri, provenant de la Terre des 2 Caps (2014)

	Tonnages d'emballages
Janvier	141,36
Février	112,60
Mars	120,04
Avril	146,50
Mai	128,23
Juin	124,16
Juillet	146,70
Août	139,92
Septembre	136,18
Octobre	141,86
Novembre	121,18
Décembre	127,14
Total (en tonnes)	1 585,87

Entre 2013 et 2014, le tonnage entrant provenant de la Terre des 2 Caps a diminué de 0,39 % (1 594,14 tonnes en 2013 contre 1 585,87 en 2014).

- Refus de tri pour la Terre des 2 Caps (2014)

	Refus de tri (en tonnes)	Refus de tri (en %)	Ratio du refus de tri (en kg/hab/an)
2014	259,76	17,30	11,63

- Tonnages triés provenant de la Terre des 2 Caps en 2014.

	Tonnages d'emballages
PET clair	118,88
PEHD	50,90
PET coloré	13,96
Autres plastiques	22,40
Alu	5,64
Acier	68,11
ELA	22,23
Cartonnettes	385,79
Journaux / Magazines	599,36
Refus	259,76
Total	1 547,03

Pour l'année 2014, le SEVADEC a réceptionné pour la Terre des 2 Caps, **1 585,87 tonnes d'emballages** et en a trié 1 547,03 tonnes au 31 décembre 2014.

Sur les 1 547,03 tonnes de déchets sortants, les refus de tri représentent 17,30 % soit un ratio moyen de 11,63 kg par habitant.

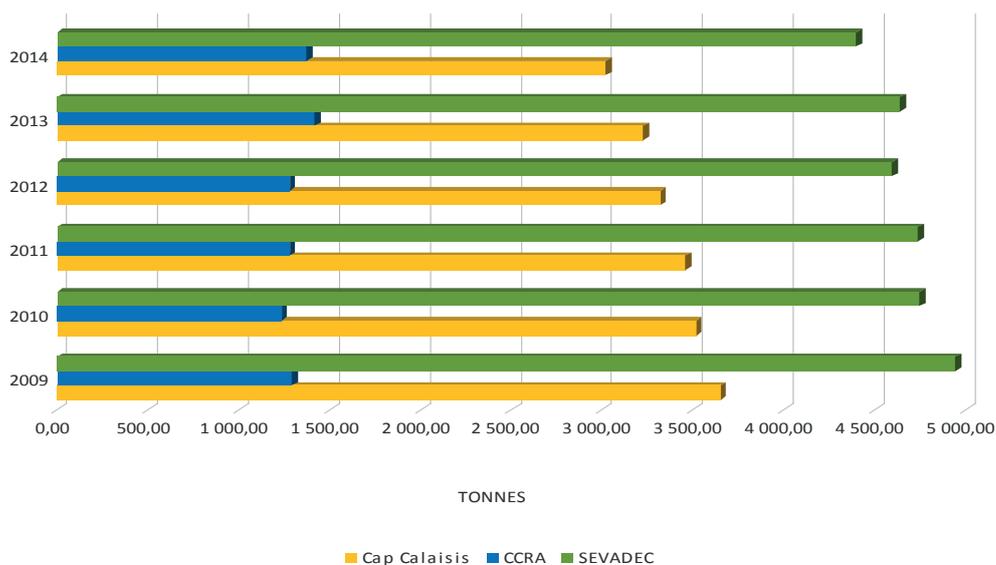
TONNAGE DU VERRE

Au niveau de la plate-forme du centre de tri, un quai permet le stockage du verre. Le verre transitant par cet équipement est celui collecté en porte-à-porte et en apport volontaire sur les territoires de Cap Calaisis et de la CCRA.

- Évolution pluriannuelle des tonnages en verre par collectivité

	Quantité de verre (en tonnes)		
	Cap Calaisis	CCRA	SEVADEC
2009	3 650,37	1 293,56	4 943,93
2010	3 514,66	1 233,18	4 747,84
2011	3 458,91	1 278,37	4 737,28
2012	3 316,92	1 277,33	4 594,25
2013	3 222,37	1 415,14	4 637,51
2014	3 018,59	1 391,52	4 410,11

Evolution pluriannuelle du tonnage de verre par collectivité



Depuis 2009, le tonnage de verre diminue, passant de 4 943,93 tonnes en 2009 à 4 594,25 tonnes en 2012, ce qui représente une baisse de 7,07 %. Cette courbe tend à s'inverser, avec une augmentation de 0,94 %, entre 2012 et 2013 puis connaît une nouvelle baisse des tonnages de 4,90 % entre 2013 et 2014.

- Ratios de tonnages pour le verre en 2014

	Ratios de tonnage (en kg/hab/an)
Cap Calaisis	33,46
CCRA	52,56
SEVADEC	37,79
Moyenne nationale	29,00

SCHEMA SYNTHETIQUE DE LA RECEPTION DES EMBALLAGES

CENTRE DE TRI

Tonnage entrant :
7 241,40 t

Cap Calaisis : 49,61 %
CCRA : 21,40 %
SMIRTOM : 28,99 %



Freinte :
182,48 t

Tonnage trié :
7 013,78 t

Cap Calaisis : 49,19 %
CCRA : 21,57 %
SMIRTOM : 29,24 %



Matériaux valorisables :
5 883,47 t

Cap Calaisis : 48,08 %
CCRA : 22,71 %
SMIRTOM : 29,21 %



Refus de tri :
1 130,32 t

Cap Calaisis : 54,97 %
CCRA : 15,64 %
SMIRTOM : 29,39 %



Tonnage du verre :
4 410,11 t

Cap Calaisis : 68,45 %
CCRA : 31,55 %





Recyclage des matériaux



Les matériaux triés sont acheminés vers des filières de valorisation avant d'être utilisés comme matière première pour de nouvelles fabrications.



Métaux



Ustensiles de cuisine

Outils



Pièces de moteurs



Semelles de fers à repasser



Sécateurs



Papier
Cartonnette
Tetra



Journaux



Carton et boîte en carton



Essuie-tout



Enveloppes



PET
PEHD



Vêtements



Tuyaux



Peluches



Couettes



Verre



Verre coloré



Verre blanc



LE RESEAU DES 8 DECHETERIES

La déchèterie est un lieu organisé, clos, gardienné où particuliers et entreprises peuvent déposer les déchets qui ne sont pas acceptés par le ramassage des ordures ménagères en porte-à-porte.

Ces déchets sont alors collectés de façon séparée dans divers conteneurs.

La création et l'exploitation de déchèterie s'inscrivent dans la politique de gestion des déchets définie à l'échelle européenne qui préconise l'implantation d'une déchèterie à moins de 10 minutes de chaque habitant du territoire du syndicat. Cet objectif fut atteint en 2009 avec l'implantation d'une dernière déchèterie située à Licques (29 octobre 2009), ce qui monte à 8 le nombre de déchèteries gérées par le SEVADEC.

Les déchèteries présentent de nombreux avantages concernant la protection de l'environnement.

En effet, les déchèteries permettent de :

- limiter le développement des dépôts sauvages,
- limiter le risque de pollution des sols et des eaux (cours d'eau et nappes phréatiques),
- orienter les différentes catégories de déchets vers des filières de traitement adaptées,
- développer le recyclage et la valorisation des déchets.

Depuis 2010, les particuliers et les professionnels disposent de badges pour accéder aux déchèteries.

**Les déchets acceptés
dans les déchèteries du SEVADEC sont :**



MÉTAUX



DÉCHETS VERTS



GRAVATS



TOUT-VENANT
INCINÉRABLE



CARTONS



BOIS



HUILES DE VIDANGE



HUILES DE FRITURES



DÉCHETS DIFFUS
SPECIFIQUE (DDS)



CARTOUCHES ENCRE



PILES ET
ACCUMULATEURS



LAMPES



BATTERIES



DÉCHETS D'ACTIVITÉS
DE SOINS À RISQUES



TEXTILES



RADIOGRAPHIES



DEEE



PNEUMATIQUES



MOBILIER

*Les téléphones portables,
Les tôles fibro amiantées,
Les capsules de café (en aluminium),
Points d'apport volontaire (P.A.V.) : verre et emballages.*

LOCALISATION



AUDRUICQ
Rue Carnot
62730 Audruicq



CALAIS ÉPINAL
Rue d'Épinal, plaine de la Calenderie
62100 Calais



CALAIS MONOD
Rue Jacques Monod
62100 Calais



GUINES
Zone d'activités économiques du
Moulin-à-Huile (route d'Ardres)
62340 Guines



LICQUES
7, voie communale
62850 Licques



LOUCHES
RD 225, sortie d'Autingues
62610 Louches



PEUPLINGUES
Chemin RD 243
62231 Peuplingues



OYE-PLAGE
Route du Pont d'Oye
62215 Oye-Plage

HORAIRES D'OUVERTURE

AUDRUICQ

Rue Carnot - 62370 Audruicq
Tél. 03 21 36 64 17

Lundi : 13h30 - 18h00
Mardi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 18h00 (amiante)
Mercredi : 13h30 - 18h00
Jeudi : fermeture
Vendredi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 18h00
Samedi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 18h00
Dimanche : 9h00 - 12h00

LICQUES

7 Voie Communale - 62850 Licques
Tél. 03 21 00 24 16

Lundi : 8h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
Mardi : fermeture
Mercredi : 14h00 - 18h00
Jeudi : 14h00 - 18h00
Vendredi : 8h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
Samedi : 8h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
Dimanche : 9h00 - 12h00

CALAIS EPINAL

Rue d'Epinal - 62100 Calais
Tél. 03 21 85 61 86

Lundi : 8h00 - 18h00
Mardi : 8h00 - 18h00
Mercredi : 8h00 - 18h00
Jeudi : 8h00 - 18h00
Vendredi : 8h00 - 18h00
Samedi : 8h00 - 18h00
Dimanche : 9h00 - 12h00

LOUCHES

Rd 225 - 62610 Louches
Tél. 03 21 97 57 31

Lundi : Fermeture
Mardi : 8h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
Mercredi : 8h00 - 12h00
Jeudi : 8h00 - 12h00
Vendredi : 8h00 - 12h00 / 14h - 18h
Samedi : 8h00 - 12h00 / 14h - 18h
Dimanche : 9h00 - 12h00

CALAIS MONOD

Rue Jacques Monod - 62100 Calais
Tél. 03 21 96 57 89

Lundi : 8h00 - 18h00
Mardi : 8h00 - 18h00
Mercredi : 8h00 - 18h00 (amiante)
Jeudi : 8h00 - 18h00
Vendredi : 8h00 - 18h00
Samedi : 8h00 - 18h00
Dimanche : 9h00 - 12h00

OYE-PLAGE

Route du Pont d'Oye - 62215 Oye-Plage
Tél. 03 21 85 47 28

Lundi : 8h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
Mardi : fermeture
Mercredi : 8h00 - 12h00
Jeudi : 8h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
Vendredi : 8h00 - 12h00
Samedi : 8h00 - 12h00 / 14h - 18h
Dimanche : 9h00 - 12h00

GUÎNES

ZA Moulin-à-huile - 62340 Guînes
Tél. 03 21 82 57 14

Lundi : 8h00 - 18h00
Mardi : 8h00 - 18h00
Mercredi : 8h00 - 18h00
Jeudi : 8h00 - 18h00 (amiante)
Vendredi : 8h00 - 18h00
Samedi : 8h00 - 18h00
Dimanche : 9h00 - 12h00

PEUPLINGUES

Rd 243 - 62231 Peuplingues
Tél. 03 21 85 52 24

Lundi : 8h00 - 12h00
Mardi : 8h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
Mercredi : 8h00 - 12h00
Jeudi : fermeture
Vendredi : 8h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
Samedi : 8h00 - 12h00 / 14h 00 - 18h00
Dimanche : 9h00 - 12h00

TONNAGES ENTRANTS DANS LES DECHETERIES

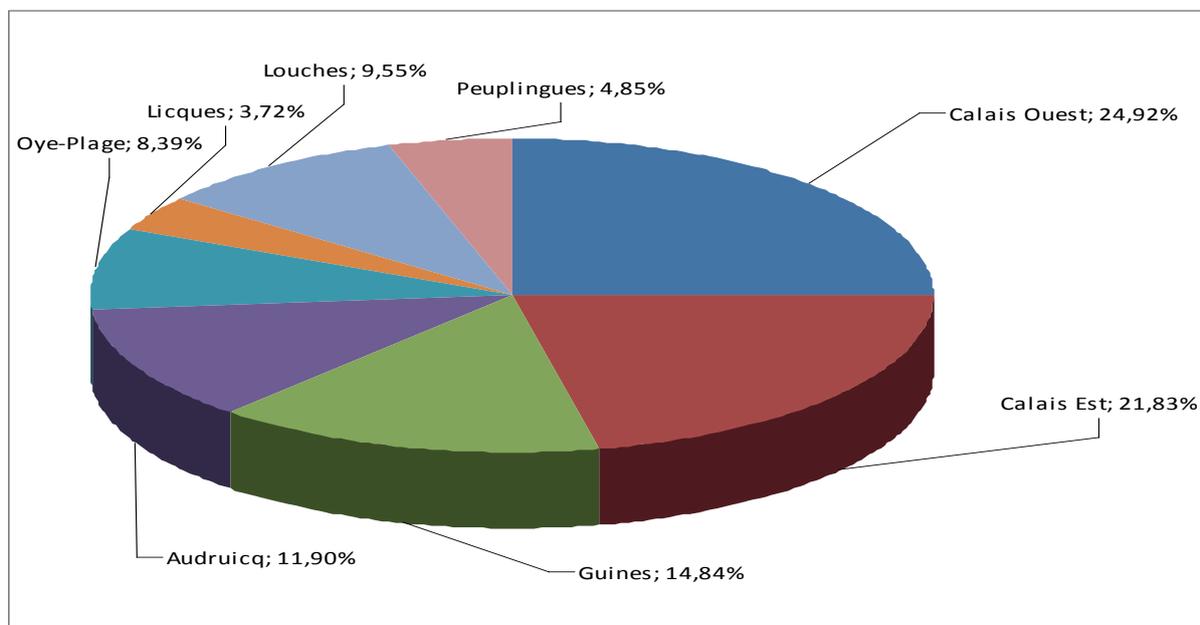
• Tonnages collectés mensuellement par déchèterie en 2014.

	Epinal	Monod	Guines	Audruicq	Oye-Plage	Licques	Louches	Peuplingues	Total (en tonnes)
Janvier	435,71	346,38	274,23	156,84	166,95	51,48	169,96	66,59	1668,13
Février	446,40	305,76	223,41	130,09	159,53	41,04	111,06	70,50	1487,79
Mars	709,74	569,99	376,86	297,78	211,74	82,23	216,37	124,85	2589,56
Avril	733,59	624,82	389,25	358,34	358,34	100,15	279,81	134,88	2866,37
Mai	639,66	563,16	311,64	348,67	207,55	94,83	225,62	155,48	2546,60
Juin	688,65	689,67	458,25	314,29	215,95	94,23	269,86	139,70	2870,60
Juillet	626,98	619,31	405,49	324,36	205,26	94,83	309,94	131,65	2717,84
Août	731,84	642,30	520,79	385,53	251,27	148,43	322,01	133,50	3135,65
Septembre	650,08	661,70	447,79	385,85	239,07	128,43	271,87	153,18	2937,96
Octobre	649,22	588,86	388,50	292,89	227,58	115,10	254,24	104,68	2621,06
Novembre	458,27	340,74	256,96	263,23	147,90	78,95	170,02	106,58	1822,67
Décembre	380,49	313,26	204,64	157,52	128,26	38,37	140,41	70,40	1433,34
Total (en tonnes)	7150,62	6265,97	4257,81	3415,39	2406,58	1068,06	2741,16	1391,97	28697,57

En 2014, **28 697, 57 tonnes de déchets** ont été réceptionnées sur l'ensemble des déchèteries, soit une hausse de 24,87 % par rapport à l'année 2013.

On constate une augmentation des tonnages sur l'ensemble des déchèteries : + 22,17 % pour la déchèterie de Calais Epinal, + 28,81 % pour la déchèterie de Calais Est, + 14 % pour la déchèterie de Peuplingues, + 32,43 % pour la déchèterie de Licques, + 15,71 % pour la déchèterie de Guînes, + 16,72 % pour la déchèterie de Louches, + 49,92 % pour la déchèterie de Oye-Plage et + 31 % pour la déchèterie d'Audruicq.

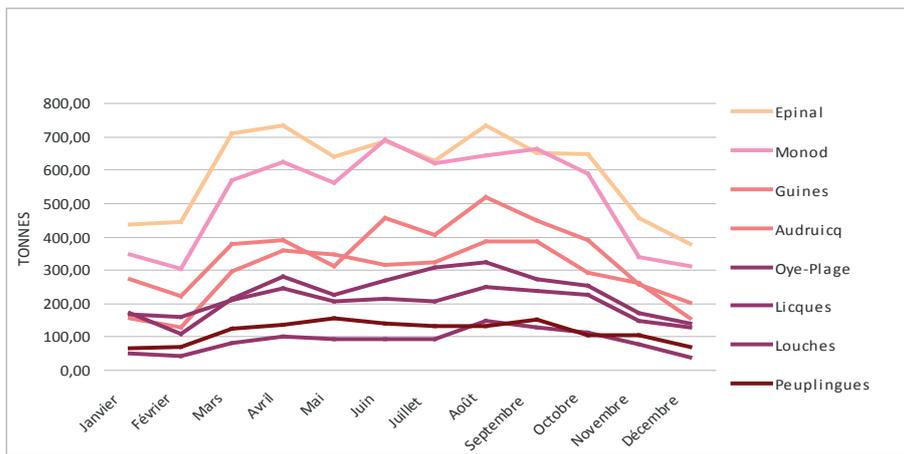
• Répartition mensuelle des tonnages collectés par déchèterie en 2014.



Les déchèteries de Calais Épinal (Ouest) et Monod (Est) représentent 46,75 % du tonnage annuel récolté sur l'ensemble du réseau.

Comme en 2013, la déchèterie de Calais Ouest est celle qui récolte le plus de déchets en 2014 avec une part de 24,92 %, suivie par la déchèterie de Calais Est avec 21,83 %, puis la déchèterie de Guînes avec 14,84 %. Concernant les cinq autres déchèteries, elles représentent 38,41 % du tonnage annuel collecté, soit une part de moins de 12 % pour chacune d'entre elles.

• Evolution mensuelle des tonnages collectés par déchèterie en 2014.



On enregistre, en cette année 2014, une nette hausse des tonnages entrants par rapport à l'année 2013. En effet, l'évolution mensuelle des tonnages collectés en déchèteries par rapport à l'année 2013 est la suivante:

Janvier (+ 83,87 %), Février (+ 25,70 %), Mars (+ 70,69 %), Avril (+ 15,66 %), Mai (+ 2 %), Juin(+ 69,57 %), Juillet (+ 23,23 %), Août (+ 24,85 %), Septembre (+ 17,78 %), Octobre

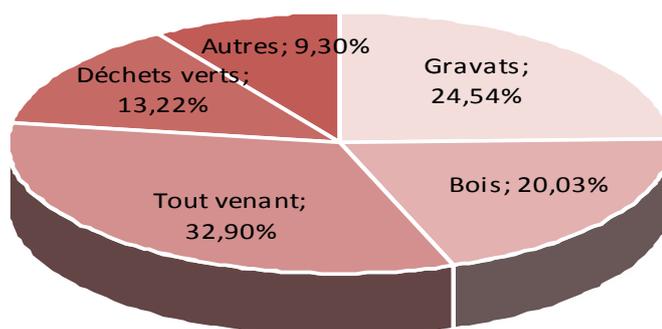
TONNAGES ENTRANTS DANS LES DECHETERIES

		Total en tonnes	Ratio * (en kg/hab)
Autres	Déchets verts	7 042,94	43,39
	Tout venant	5 748,53	35,35
	Gravats	9 441,83	58,06
	Bois	3 794,00	23,33
	DEA	261,92	1,61
	Metaux	930,87	5,72
	Cartons	459,83	2,83
	TLC	66,84	0,41
	Huiles végétales	6,76	0,04
	Capsules	1,13	0,01
	Emballages	2,78	0,02
	DEEE	447,35	2,75
	DDS	195,02	1,20
	Batteries	14,19	0,09
	Huiles moteur	53,33	0,33
	Amiante	108,34	0,67
	DASRI	1,41	0,01
	Pneus	112,38	0,69
	Ampoules/ Néons	2,08	0,01
	Piles	4,24	0,03
Cartouches	0,71	0,00	
Radiographies	1,08	0,01	
Téléphones portables	840 unités*	nc	
Total		28 697,57	176,46

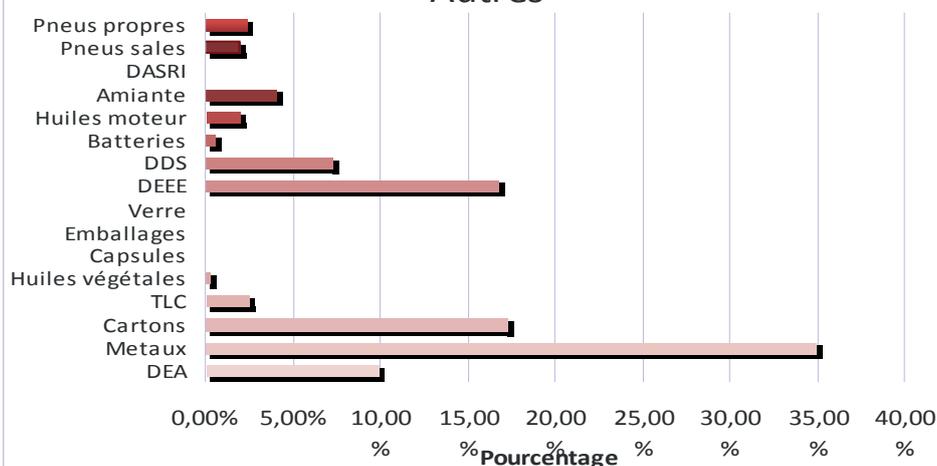
En 2014, **28 697,57 tonnes** de déchets ont été collectés sur les déchèteries. La majorité de ces déchets est composée de déchets verts (7 042,94 T), de tout-venant (5 748,53 T), de gravats (9 441,83 T) mais également de bois (3 790,54 T).

Depuis avril 2014, la déchèterie de Monod bénéficie d'une benne « Éco-mobilier ». Ce nouveau dispositif a permis la collecte de 261,92 tonnes de Déchets d'Équipements et d'Ameublement qui seront valorisées.

Répartition des matières valorisées



Détail de la répartition des matières valorisées pour la catégorie de déchets "Autres"

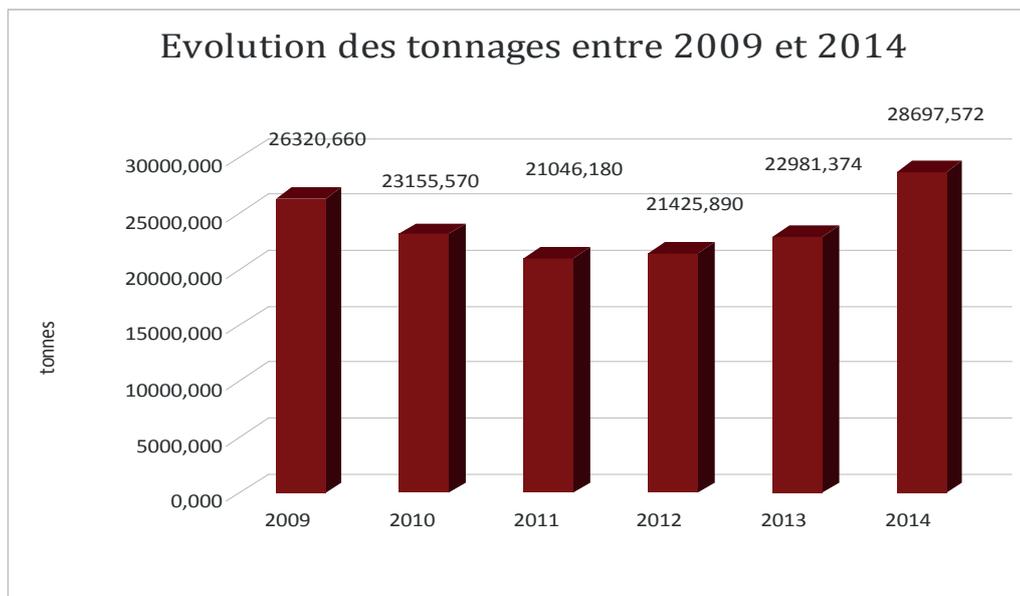


	Quantité des principaux déchets (en tonnes)					
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
DDS	198,28	191,83	188,96	203,27	193,36	195,02
Métaux	998,49	830,81	875,32	861,86	902,70	930,87
Tout venant	7 392,02	6 269,38	5 585,40	5 663,30	6 000,32	5 748,53
Gravats	6 940,99	6 256,60	4 904,30	4 332,11	5 589,87	9 441,83
Bois	3 228,65	3 035,42	3 064,86	3 388,12	3 582,28	3 794,00
Mobilier						261,92
Cartons	492,48	535,44	454,22	428,99	439,20	459,83
DEEE	474,60	440,17	422,11	401,90	431,77	447,35
Déchets verts	6 174,15	5 304,41	5 263,84	5 746,24	5 455,18	7 042,94
Amiante	218,66	172,62	105,64	99,34	105,37	108,34
Total	26 118,32	23 036,68	20 864,65	21 125,13	22 700,05	28 430,64
Total ensemble des déchets	26 320,66	23 155,57	21 046,18	21 425,89	22 981,37	28 697,57

Entre 2009 et 2014, la progression des apports en déchèterie n'a pas été linéaire. Elle a connu trois phases : une baisse importante des tonnages entre 2009 et 2011, une stabilisation entre 2011 et 2013, et une hausse très nette entre 2013 et 2014 (+ 24, 87 %).

Cette évolution se justifie par les apports croissants de gravats (9 441,83 T en 2014, contre 5 589, 87 T en 2013 soit une augmentation de + 68,91 %) et de déchets verts (7 042,94 T en 2014, contre 5 455,18 T en 2013 soit une augmentation de + 29,11 %) en déchèteries.

Evolution des tonnages entre 2009 et 2014



	Ratios des principaux tonnages (en kg/hab/an)						Évolution du ratio de tonnage entre 2013 et 2014 (en %)
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
DDS	1,25	1,91	1,17	1,25	1,19	1,18	-0,84%
Métaux	6,31	5,16	5,40	5,31	5,55	5,72	3,06%
Tout venant	46,69	38,95	34,45	34,91	36,90	35,35	-4,20%
Gravats	43,84	38,87	30,25	26,70	34,37	58,06	68,93%
Bois	20,39	18,86	18,91	20,89	22,03	23,31	5,81%
Cartons	3,11	3,33	2,80	2,64	2,70	2,83	4,81%
DEEE	3,00	2,73	2,60	2,48	2,65	2,75	3,77%
Déchets verts	39,00	32,96	32,47	35,42	33,54	43,39	29,37%
Amiante	1,38	1,07	0,65	0,61	0,65	0,67	3,08%
Mobilier					0,00	1,61	100,00%

Les ratios des principaux types de déchets apportés en déchèteries poursuivent leur hausse entre 2013 et 2014 mais restent cependant inférieurs à la moyenne française.

Ramenés à l'habitant, les tonnages collectés s'élèvent à 177 kg soit une augmentation de 26,66 kg par rapport à 2013 (139,58 kg en 2013).

Malgré la perte de 11 communes (suite à la réforme territoriale), les habitants de dix communes sur 11, rattachées au SMLA, continuent de déverser leurs déchets sur nos déchèteries.

Cette hausse est essentiellement due à l'augmentation des apports de déchets verts (+ 9,85 kg) et de gravats (+ 23,69 kg). On peut noter une légère baisse du tout-venant (- 1,55 kg).

	Ratio de tonnage (en kg/hab/an)
SEVADEC+SMLA	177
Moyenne française⁽²⁾	184

• Fréquentations mensuelles par déchèterie en 2014

	Epinal	Monod	Guïnes	Audruicq	Oye-Plage	Licques	Louches	Peuplingues
Janvier	1 791	2 928	1 716	1 396	907	232	1 127	690
Février	1 873	2 396	1 690	1 271	956	369	1 053	392
Mars	2 791	4 665	2 852	2 444	1 493	715	1 778	657
Avril	3 442	4 428	3 068	2 530	1 100	752	1 918	778
Mai	2 917	3 179	3 087	2 674	835	786	1 782	184
Juin	2 658	4 449	3 168	2 286	1 150	845	1 157	326
Juillet	3 230	4 498	3 517	2 443	794	924	2 159	804
Août	4 079	5 081	3 771	2 756	1 224	1 086	1 217	921
Septembre	3 219	4 837	3 438	2 503	1 151	820	1 606	762
Octobre	3 222	3 913	3 065	1 963	1 512	708	1 540	575
Novembre	2 907	2 211	2 110	1 578	1 072	485	1 026	490
Décembre	2 036	2 022	1 571	1 271	858	145	459	188
Total	34 165	44 607	33 053	25 115	13 052	7 867	16 822	6 767

Evolution 2013/2014 SEVADEC + 14,58%

En 2014, les huit déchèteries du SEVADEC ont accueilli **181 448 usagers** dont 44 607 sur la déchèterie de Monod, soit une augmentation de 14,58 % par rapport à 2013.

Sur l'ensemble des déchèteries, on observe une hausse de la fréquentation, hormis sur les déchèteries de Louches et de Peuplingues.

DEVENIR DES DECHETS DEPOSES DANS LES DECHETERIES

Le SEVADEC s'efforce à recycler au maximum les déchets provenant des déchèteries afin de préserver les ressources naturelles en concluant des contrats avec des repreneurs. Seuls les **déchets amiantés** sont destinés à l'enfouissement.

Les **déchets verts** et les **huiles** alimentaires sont traités par méthanisation. Le surplus de déchets verts, durant la période estivale, va, parfois, quant à lui en compostage chez Adri-Compost.

Le **papier-carton** sont acheminés au centre de tri du SEVADEC.

Le **bois** est recyclé par SMDR Ramery pour fabriquer des plaques en aggloméré et créer du combustible.

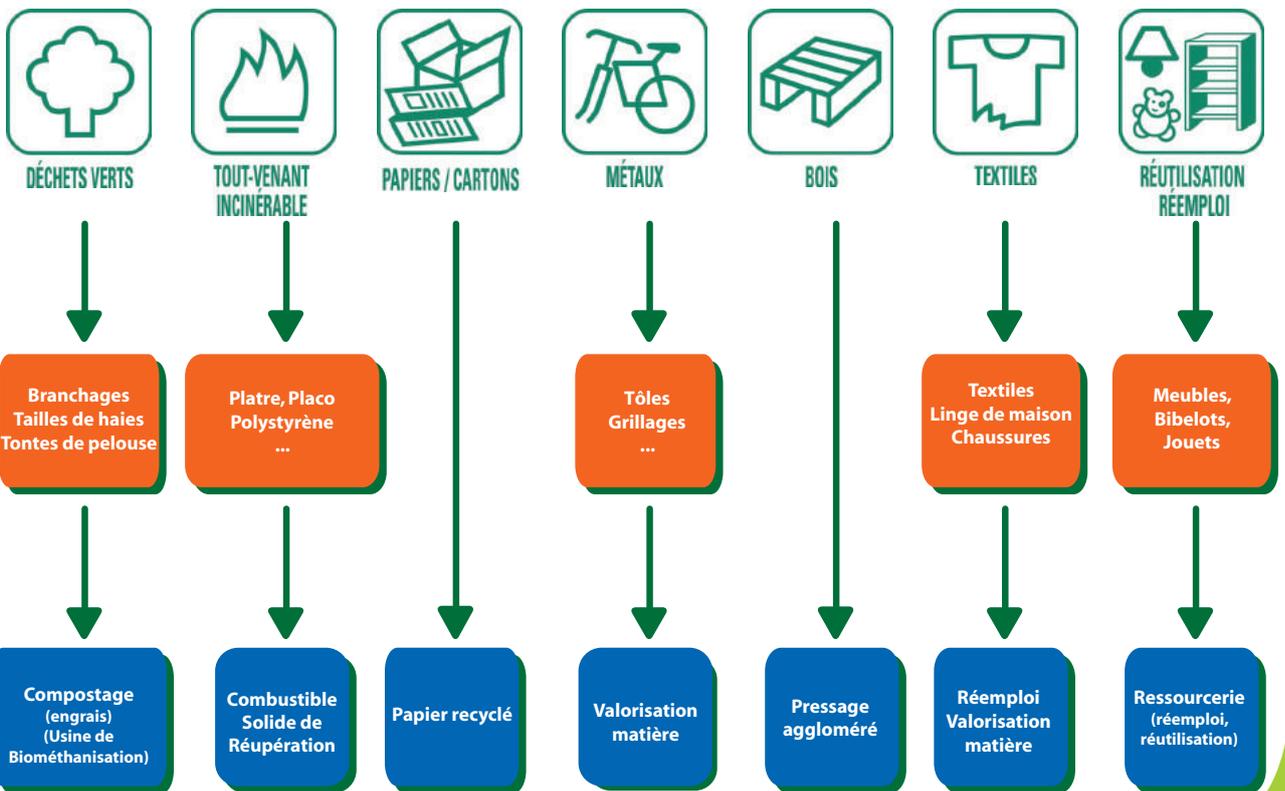
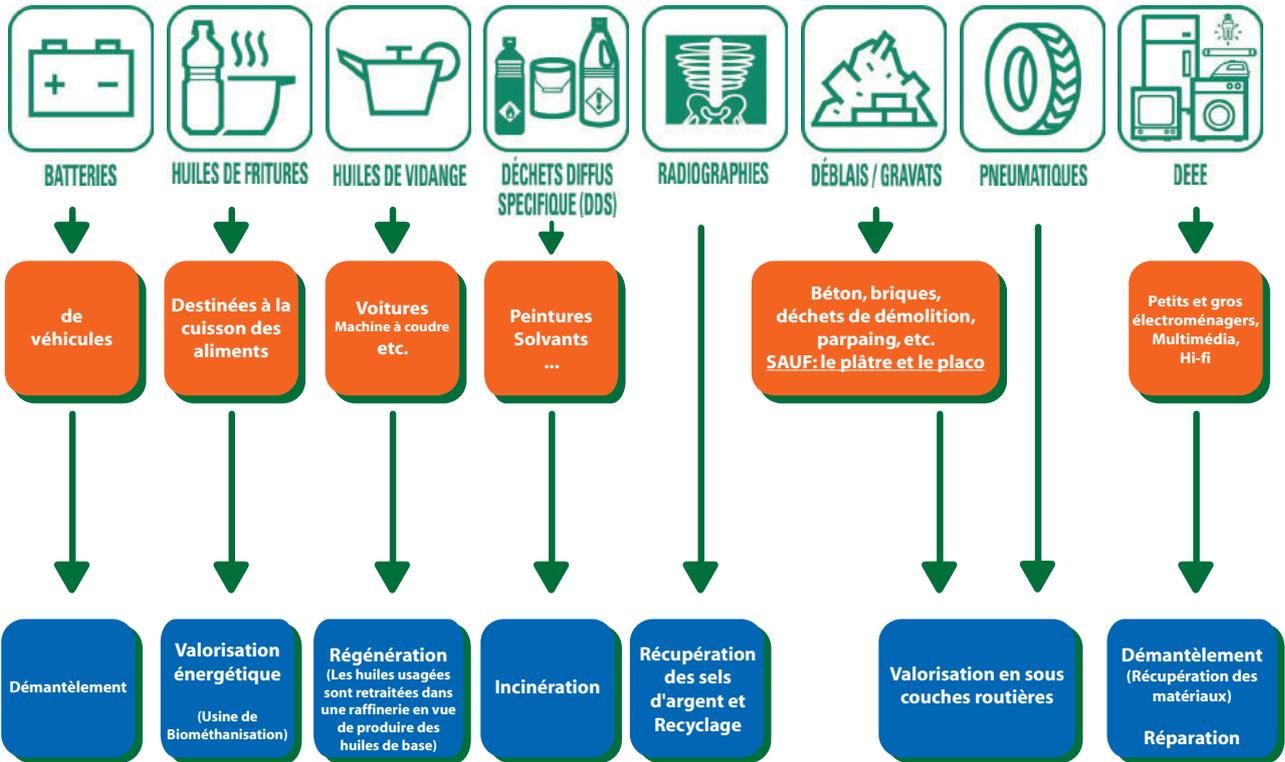
Les **gravats** sont utilisés comme sous-couches routières par SMDR Ramery.

Les **DEEE** sont demantelés et/ou réparés en vue d'un recyclage.

Les **batteries** sont traitées par Chimirec au même titre que les **huiles minérales** et les **DDS** (Déchets Diffus Spécifiques) afin d'y être recyclées.

Enfin, les **piles** sont recyclées par Screlec et les métaux chez Baudalet.

LE DEVENIR DES DECHETS DEPOSES DANS LES DECHETERIES DU SEVADEC





L'UNITE DE BIOMETHANISATION

En service depuis mars 2007, le centre de valorisation organique (ou usine de biométhanisation) permet de valoriser les déchets organiques biodégradables, encore appelés fermentescibles.

La technique de biométhanisation est basée sur la dégradation de la matière organique en absence d'oxygène (condition anaérobie). Cette dégradation est le résultat d'activités bactériennes. Celle-ci aboutit à la formation de plusieurs éléments:

- un mélange gazeux combustible, appelé «biogaz» qui correspond à environ 11 à 15 % de la masse initiale de déchets. Ce mélange est transformé en électricité et en chaleur.

- un résidu organique, appelé «digestat» correspondant à environ 30 à 60 % de la masse initiale de déchets. Ce résidu est traité pour donner du compost.

- un résidu liquide, appelé «jus» représentant environ 20 à 40 % de la masse initiale de déchets. Une étude est menée afin de trouver une solution pour valoriser ces jus (utilisation comme engrais par exemple).

Les déchets acceptés au centre de valorisation organique sont :

- la **Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM)**
 - les déchets de cuisine
 - les papiers et cartons souillés
 - les textiles sanitaires
 - les **Journaux, Revues et Magazines (JRM)** de la ville de Calais
- les déchets de jardins (déchets verts)
- les déchets de restauration collective

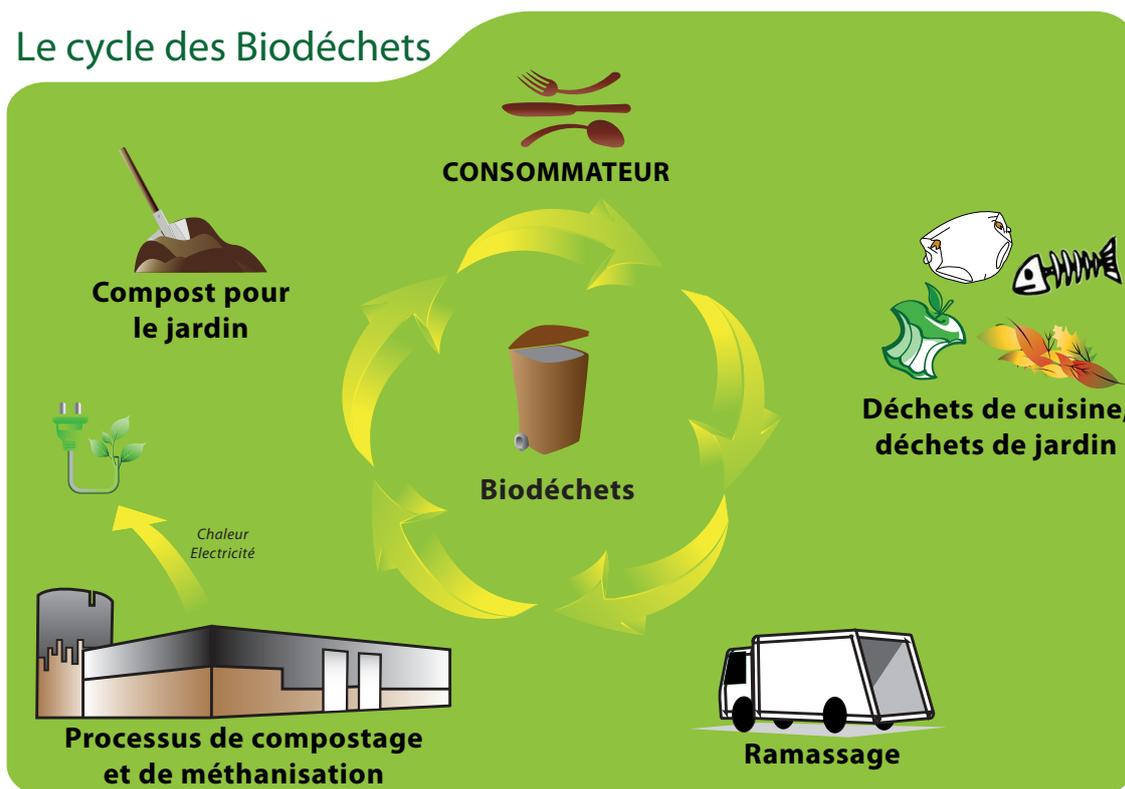
La **biométhanisation** a pour effet de réduire considérablement la charge organique. Le **compost** produit est ensuite valorisé en milieu agricole et au niveau des particuliers (distribution gratuite). Le **biogaz** est, quant à lui, envoyé prioritairement vers les groupes électrogènes et la chaudière de cogénération afin de produire de l'électricité et de la chaleur grâce à une chaudière.

L'usine de biométhanisation de Calais a été dimensionnée pour traiter, à terme, **28 000 tonnes/an** :

- **27 000 tonnes de biodéchets** (fermentescibles et déchets verts), issus de la collecte sélective des ménages et d'apports volontaires des déchèteries

- **1 000 tonnes de graisses alimentaires**

Le cycle des Biodéchets



TONNAGES APPORTES AU CVO

- Tonnages apportés au CVO par collectivité en 2014

	Cap Calaisis		CCRA	SMIRTOM	SEVADEC
	Fermentescibles	Déchets verts	Fermentescibles + déchets verts	Fermentescibles + déchets verts	
Janvier	417,90	36,20	130,86	240,16	825,12
Février	409,26	32,22	128,56	201,84	771,88
Mars	651,12	16,90	345,34	163,14	1 176,50
Avril	836,15	30,98	515,70	187,48	1 570,31
Mai	850,65	28,02	528,62	377,35	1 784,64
Juin	850,11	109,74	621,00	69,38	1 650,23
Juillet	758,17	89,76	595,10	216,52	1 659,55
Août	757,26	74,68	580,26	63,34	1 475,54
Septembre	855,78	79,54	646,46	240,80	1 822,58
Octobre	688,03	111,69	475,66	55,58	1 330,96
Novembre	483,73	51,38	261,58	293,96	1 090,65
Décembre	429,25	108,70	156,20	253,20	947,35
Total en tonnes par déchets	7 987,41	769,81	4 985,34	2 362,75	16 105,31
Total par collectivités	8 757,22		4 985,34	2 362,75	

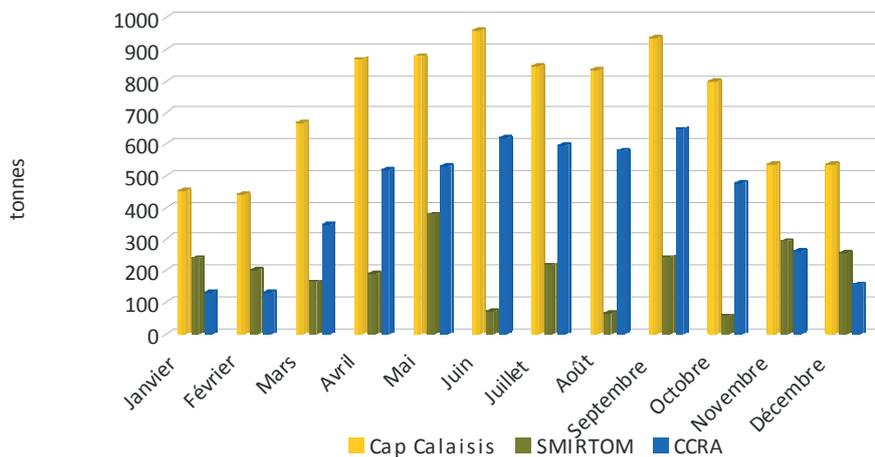
Le tonnage de fermentescibles entrant au CVO, venant de **Cap Calaisis**, a augmenté de 12,44 % par rapport à 2013. Le tonnage des déchets verts a baissé de 0,18%.

Entre 2013 et 2014, le tonnage provenant de Cap Calaisis et entrant au CVO est en **augmentation de 11,21 %**. Il passe de 7 874,50 tonnes en 2013 à 8 757,22 tonnes lors de l'année 2014.

Le tonnage provenant de la **CCRA a augmenté de 14,25 %**. En effet, ce dernier passe de 4 363,58 tonnes à 4 985,34 tonnes pour l'année 2014.

Concernant le tonnage provenant du **SMIRTOM**, celui-ci a fortement **baissé de 51,34%**, de 4 856,59 tonnes (2013) à 2 362,75 tonnes (2014). Cette baisse s'explique du fait qu'entre mars et octobre (durant la période estivale), les déchets ont été détournés et traités **majoritairement sur la plateforme de compostage de Louches** mais également parce que le SMIRTOM a perdu 11 communes adhérentes suite à la réforme territoriale.

Evolution mensuelle des fermentescibles et des déchets verts par collectivité



• **Explication du détournement des déchets verts :**

Afin d'éviter des problèmes techniques, le SEVADEC doit obligatoirement limiter les apports de déchets verts au CVO en période estivale.

Durant cette dernière, les apports contiennent une part trop importante de tonte de gazon, impliquant une **forte concentration en azote**.

Cet excès d'azote pourrait alors déstabiliser la biologie du digesteur, ce qui, à terme, provoquerait une réduction de la production de biogaz et l'élévation du taux d'acides gras volatiles responsables de l'inhibition du milieu bactérien.

Il est donc nécessaire de faire traiter une partie des déchets (2 746,32 tonnes pour le SMIRTOM et 2 712,16 tonnes pour les déchèteries) sur la **plate-forme de compostage de Louches**.

• Tonnages apportés au CVO provenant des déchèteries (2014)

Entre 2013 et 2014, le tonnage des déchets verts et d'huiles végétales, provenant des déchèteries, a **augmenté de 39,67 %**, il passe de 3 127,64 tonnes en 2013 à **4 368,45 tonnes en 2014**.

L'augmentation la plus marquée concerne celle des huiles végétales avec une hausse de 57,21% du tonnage.

Pour les déchets verts, l'augmentation est tout de même de 39,64 % en raison des conditions climatiques de 2014.

	Déchets verts	Huiles végétales
Janvier	236,36	0,00
Février	213,11	1,04
Mars	327,25	0,00
Avril	370,92	0,92
Mai	469,69	0,84
Juin	467,53	0,30
Juillet	452,77	0,46
Août	461,52	0,74
Septembre	531,16	0,00
Octobre	347,02	1,18
Novembre	260,16	1,28
Décembre	224,20	0,00
Total en tonnes par déchets	4 361,69	6,76
Total pour les déchèteries	4 368,45	

• Tonnages mensuels des déchets tiers fournis par le SEVADEC en 2014

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Envinord	17,74	15,20	7,56	12,22	14,06	6,36	12,64	12,82	7,52	5,48	6,92	0,00	118,52
Transmanche	17,56	11,22	22,52	15,46	7,18	24,24	7,50	16,42	19,28	15,88	3,51	13,74	174,51
AgriOpale	52,96	23,68	50,10	52,82	62,14	65,88	86,26	49,08	73,36	73,20	81,16	87,26	757,90
2 Caps environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,36	0,00	0,00	0,00	0,00	6,36
E2 environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,46
Buchez	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8,00	7,06	0,00	15,06
Total en tonnes	88,26	50,10	80,18	80,50	83,38	96,48	106,86	84,68	100,16	102,56	98,65	101,00	1 072,81

Le SEVADEC s'est lui engagé, au travers de son marché d'exploitation avec OCTEVA, à fournir 1 000 tonnes d'huiles et graisses alimentaires par an.

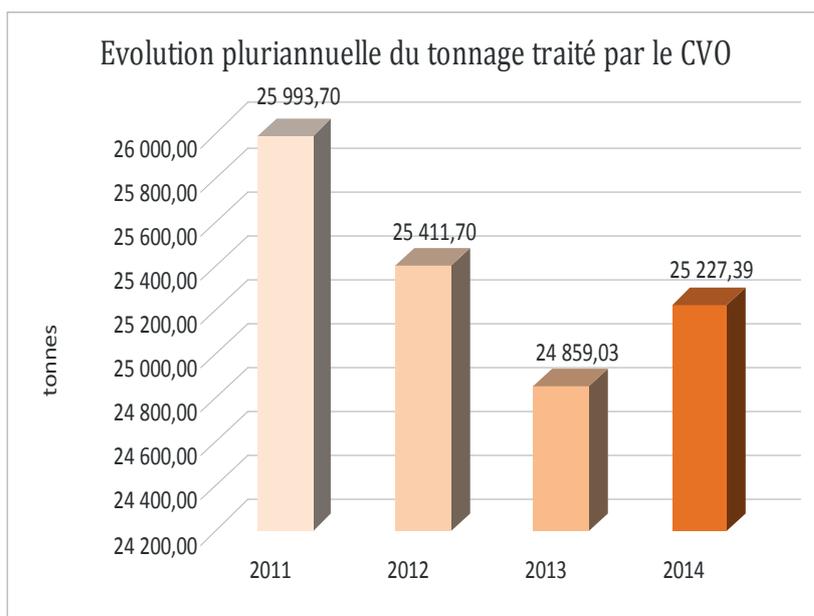
En 2014, le SEVADEC a atteint son objectif puisque ce sont presque **1 072,81 tonnes** d'huiles et graisses qui ont été apportées au CVO.

Cependant, cette valeur reste relativement stable avec une hausse d'à peine de **0,92 %** par rapport à 2013.

En 2013, OCTEVA avait apporté 3 573,14 tonnes de déchets tiers. En 2014, ce tonnage a **augmenté de 3,01%** puisqu'il a atteint les **3 680,82 tonnes** de déchets tiers.

TONNAGES TRAITES PAR LE CVO

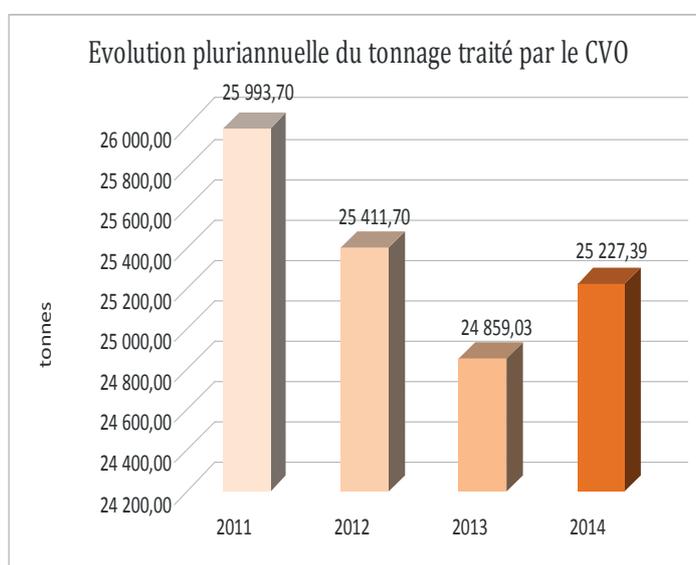
	Tonnage traité en 2014
Janvier	1459,16
Février	1281,87
Mars	1830,09
Avril	2356,75
Mai	2611,98
Juin	2535,45
Juillet	2538,00
Août	2251,26
Septembre	2717,72
Octobre	2198,79
Novembre	1744,06
Décembre	1702,26
Total en tonnes	25 227,39



De décembre à février, les apports de déchets au CVO sont faibles. Cependant, entre mai et novembre, cet apport augmente fortement. Ceci est dû à l'augmentation des apports de déchets verts à l'arrivée des beaux jours. À noter qu'entre juin et septembre, l'apport de déchets verts au CVO est limité puisque trop riches en azote, ils risqueraient d'engendrer des problèmes techniques au niveau du digesteur.

• Évolution pluriannuelle des tonnages traités de 2011 à 2014

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total en tonnes
2011	1321,10	1394,80	2290,60	2480,50	2485,10	2397,50	2442,00	2547,30	2652,70	1975,70	2310,90	1695,50	25 993,70
2012	1554,90	1333,70	1969,10	1876,00	2782,60	2551,80	2540,90	2500,50	1949,60	2659,00	2254,40	1439,20	25 411,70
2013	1299,37	1324,84	1512,19	2368,49	2545,37	2516,19	2591,23	2677,44	2337,03	2264,35	1910,58	1511,95	24 859,03
2014	1459,16	1281,87	1830,09	2356,75	2611,98	2535,45	2538,00	2251,26	2717,72	2198,79	1744,06	1702,26	25 227,39



Entre 2012 et 2013, les tonnages traités par le CVO diminuaient de 2,17%. Cependant, en 2014, ce tonnage a augmenté de **1,48%**, passant ainsi de 24 859,03 tonnes à 25 227,39 tonnes.

Cette augmentation est la conséquence de conditions climatiques favorables.

• Matières à évacuer du CVO (2014)

	Refus de tri	Valorisation ferrailles	Structurant excédentaire	Total (en tonnes)
Janvier	2,26	2,58	510,02	514,86
Février	0,00	5,18	363,78	368,96
Mars	2,58	3,12	378,48	384,18
Avril	0,00	5,66	427,44	433,10
Mai	1,50	2,72	716,22	720,44
Juin	15,74	2,30	939,46	957,50
Juillet	0,00	4,88	818,88	823,76
Août	2,26	1,92	492,74	496,92
Septembre	0,00	4,50	697,62	702,12
Octobre	5,66	6,86	436,32	448,84
Novembre	0,00	6,42	324,06	330,48
Décembre	0,00	4,16	355,62	359,78
Total (en tonnes)	30,00	50,30	6 460,64	6 540,94

Le refus de tri primaire représente environ 0,12 % du tonnage entrant. Il est constitué principalement de plastiques (films, papiers glacés, erreurs de tri, ...). Celui-ci est séparé des déchets entrants lors du passage dans un trommel à mailles de 60 mm situé dans la zone de préparation. Si le diamètre de ces déchets est supérieur à 60 mm, les déchets retournent dans la zone de réception pour être soit remélangés avec des déchets frais sinon ils sont envoyés en **Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND)**. Entre 2013 et 2014 le refus de tri a augmenté de 109,49 %, soit 15,68 tonnes de refus supplémentaire.

Il arrive aussi de trouver des déchets ferreux dans les fermentescibles (couverts, outils de jardin oubliés, ...). Les déchets ferreux représentent une part de 0,20 % sur le total du tonnage entrant. Ces métaux sont repris et valorisés par la société «**Nicolay**» qui leur offre une seconde vie.

Le structurant excédentaire ou refus d'affinage représente la partie du compost contenant une grande quantité de plastiques et de copeaux de bois. Ce refus d'affinage est obtenu après criblage dans un trommel à mailles de 12 mm. Cette fraction constitue presque 98,77 % du tonnage évacué, elle sera ensuite envoyée en CSDND afin de servir de couche intermédiaire dans les alvéoles de stockage.

Au final, **entre 2013 et 2014**, la matière évacuée a baissé de **0,14 %**.

En 2014, le CVO a produit 121 Nm³ de biogaz par tonne de déchet traité, soit un total de 2 832 001 Nm³. Ce biogaz est envoyé en priorité vers les groupes électrogènes (89,48 %), puis vers la chaudière de secours (8,64 %) afin d'y être valorisé et, en dernier recours, vers la torchère (1,88 %). Ce faible pourcentage de biogaz envoyé vers la torchère est dû au fait que, le second groupe électrogène (mis en place en 2010) est mieux adapté à la production de biogaz en période hivernale.

Avec la chaudière de cogénération et celle de secours, le CVO produit de l'eau chaude dont 436 MWh sont utilisés pour le chauffage des locaux du SEVADEC et 51 MWh pour ceux d'OC-TEVA. Le reste, soit environ 646 MWh, est utilisé pour le séchage du compost. Le CVO produit également de la vapeur d'eau, environ 1 750 MWh à l'avantage de la chaudière de cogénération et 1 190 MWh à l'avantage de la chaudière de secours.

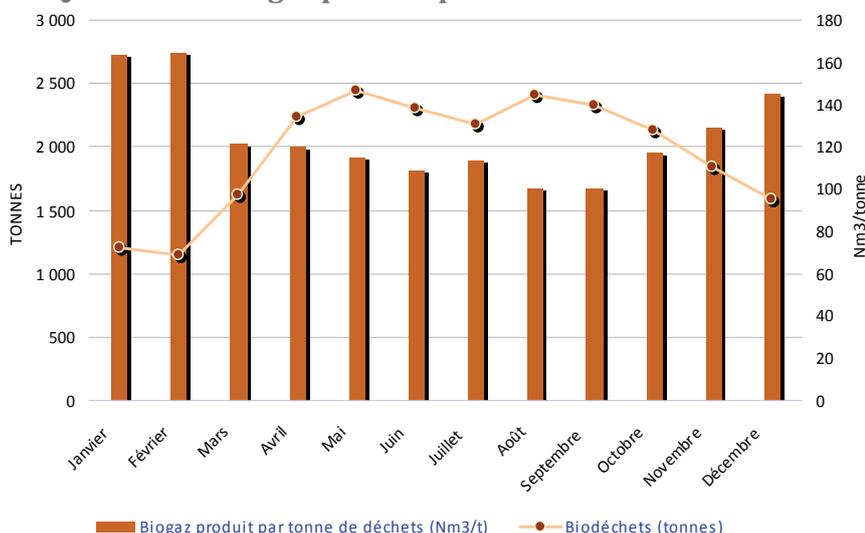
	Quantité de biogaz produit (Nm ³)	Biodéchets introduits (en tonnes/2014)
Janvier	197 939	1 205,27
Février	188 631	1 147,63
Mars	197 165	1 623,29
Avril	268 826	2 233,36
Mai	282 636	2 448,93
Juin	251 762	2 306,71
Juillet	247 334	2 175,84
Août	243 757	2 411,42
Septembre	233 862	2 324,07
Octobre	250 853	2 131,59
Novembre	237 916	1 839,67
Décembre	231 320	1 591,77
Total	2 832 001	23 439,55

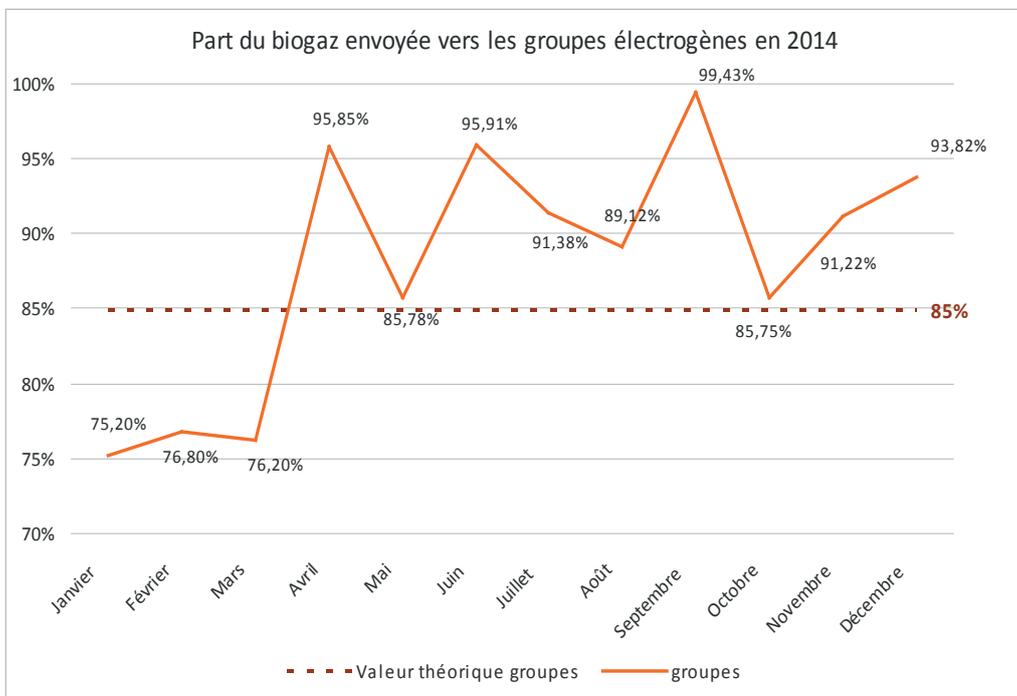
La production de biogaz est assez importante pour permettre une valorisation énergétique sous forme d'électricité et de chaleur grâce aux groupes électrogènes et aux chaudières.

La quantité de biogaz produite par tonne de biodéchets diminue entre mai et août puisque, durant cette période, la quantité de déchets verts est plus importante.

En effet, ces derniers ne permettent de produire que 160 Nm³ par tonne de Matière Sèche Volatile (MSV), alors que les déchets fermentescibles peuvent en produire jusqu'à 744 Nm³ par tonne traitée. Or, en période estivale, l'apport de déchets verts est plus important que celui des fermentescibles, provoquant une production de biogaz plus faible.

Quantité de biogaz produit par tonne de biodéchets

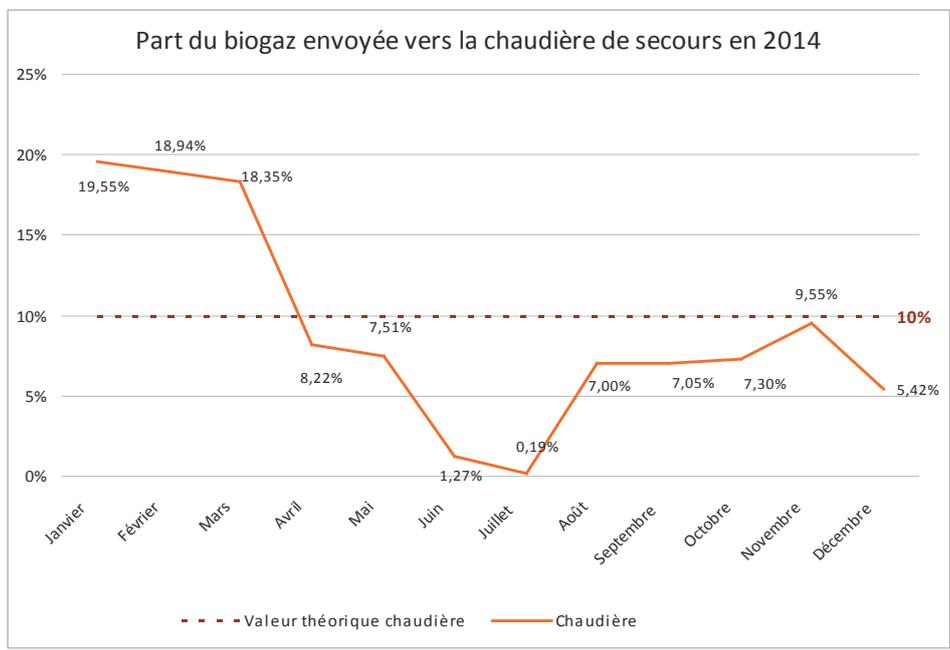




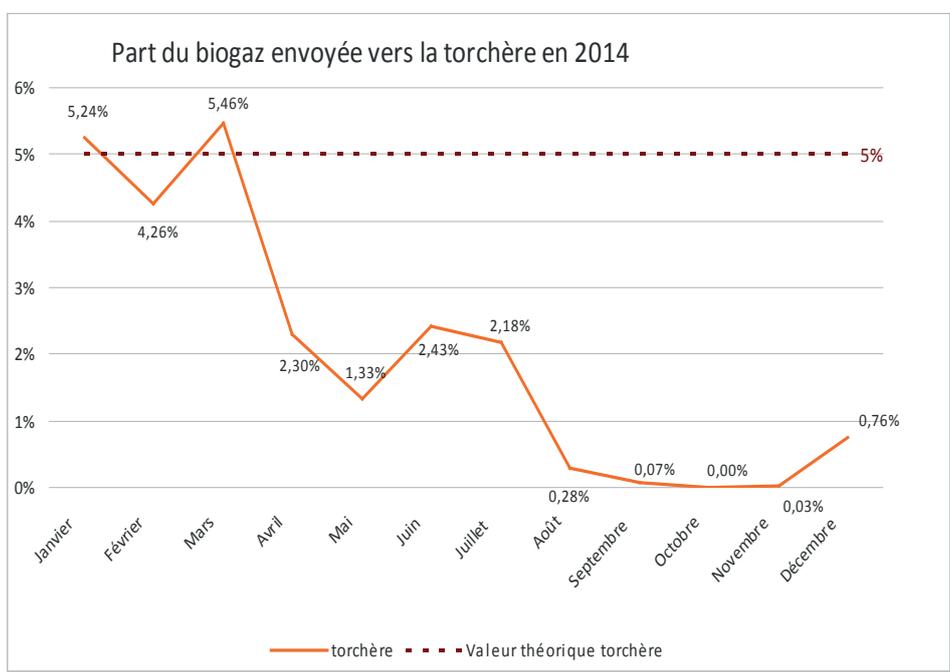
En moyenne, la part de biogaz envoyée vers les groupes électrogènes dépasse la valeur théorique. En 2013, 89,48 % du biogaz est envoyé vers ces groupes électrogènes.

À noter que, durant les trois premiers mois de l'année, la part de biogaz envoyée vers les groupes électrogènes est plus faible puisque des travaux de maintenance ont eu lieu sur le moteur d'une puissance de 944 KWatt.

La part de biogaz envoyée vers la chaudière de secours reste inférieure à la valeur théorique puisqu'elle est, en moyenne, de 9,19%. Cela est dû au fait que la chaudière de secours a du fournir à la place de la chaudière de cogénération la quantité de chaleur nécessaire au bon fonctionnement de l'installation (digesteur et tunnels de séchage du compost).

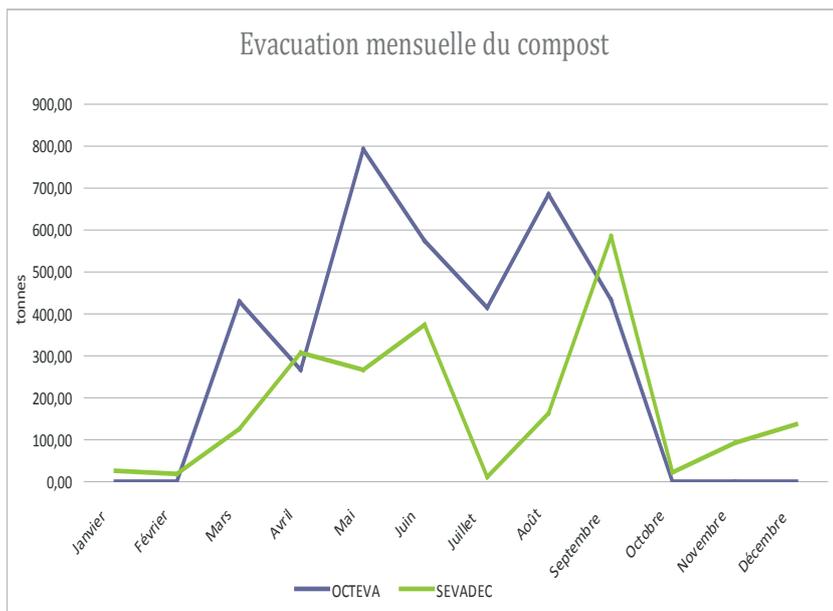


En 2014, la part de biogaz envoyée vers la torchère est passée en dessous de la valeur théorique puisqu'elle est, en moyenne, de 2,02 %. En 2013, elle était de 2,48% ce qui montre une progression de la valorisation du biogaz sous forme d'électricité et thermique puisque le biogaz n'est presque plus torché.



Compost

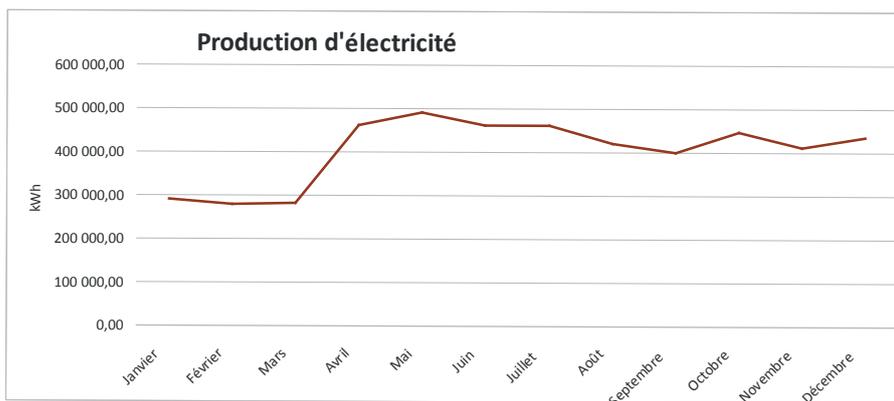
	OCTEVA	SEVADEC	Total compost évacué
Janvier	0,00	27,16	27,16
Février	0,00	18,74	18,74
Mars	428,26	126,98	555,24
Avril	265,44	306,08	571,52
Mai	794,28	268,32	1 062,6
Juin	575,52	374,44	949,96
Juillet	413,88	11,04	424,92
Août	684,88	163,60	848,48
Septembre	434,40	583,54	1 017,94
Octobre	0,00	21,12	21,12
Novembre	0,00	94,24	94,24
Décembre	0,00	136,80	136,8
Total en tonnes	3 596,66	2 132,06	5 728,72



En 2014, l'usine de biométhanisation a valorisé 5 728,72 tonnes de compost. Par contrat, OCTEVA dispose de 80 % du compost qu'il vend aux agriculteurs. Le SEVADEC, quant à lui, dispose des 20% restants qu'il utilise lors de ses actions de communication (distribution gratuite de compost dans les déchèteries et journées portes ouvertes) auprès de la population afin de sensibiliser les citoyens aux gestes de tri. Le compost produit sur l'usine est un compost conforme à la norme NFU 44-051.

Electricité

	Kwh	Prix achat électricité TTC
Janvier	289 706	32 583,23
Février	278 600	31 334,14
Mars	283 402	31 874,22
Avril	462 230	51 987,01
Mai	492 019	55 337,38
Juin	461 121	51 862,28
Juillet	460 930	51 840,80
Août	419 829	47 218,17
Septembre	401 379	45 143,10
Octobre	445 943	50 155,21
Novembre	411 320	46 549,08
Décembre	435 969	49 338,61
Total	4 842 448	545 223,23



La production de biogaz a augmenté de 47 060 Nm³ par rapport à 2013. Par conséquent, la production d'électricité s'est élevée à 4 842 448 kWh d'électricité, soit une augmentation de 3,12% par rapport à 2013. Cette augmentation s'explique par l'envoi d'une moins grande quantité de biogaz vers la torchère (seulement 1,88% en 2014 contre 2,48% en 2013).

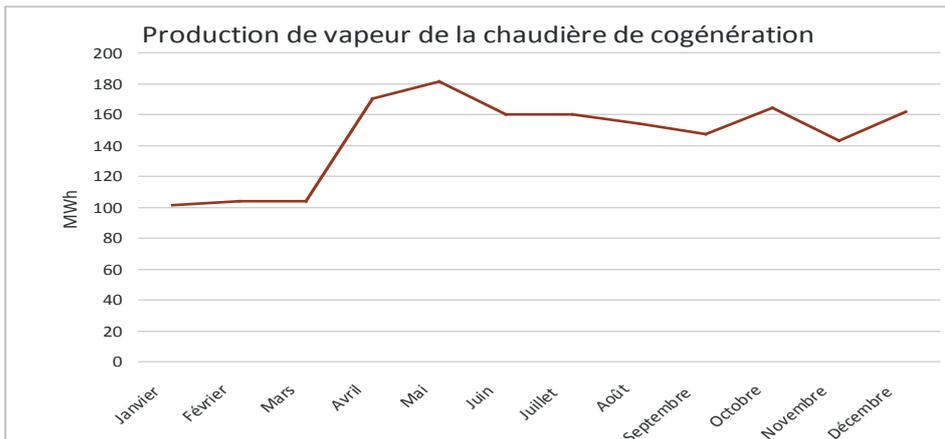
La vapeur produite par le CVO provient de 2 installations :

- une chaudière de cogénération couplée aux groupes électrogènes,
- une chaudière de secours fonctionnant au biogaz et au fuel.

A l'origine, seule la chaudière de secours était utilisée puisque les groupes électrogènes ne fonctionnaient pas. Cependant, depuis 2010, les groupes fonctionnant de façon optimale, on ne tend qu'à utiliser principalement la chaudière de cogénération.

Vapeur cogénérée produite (en MWh)

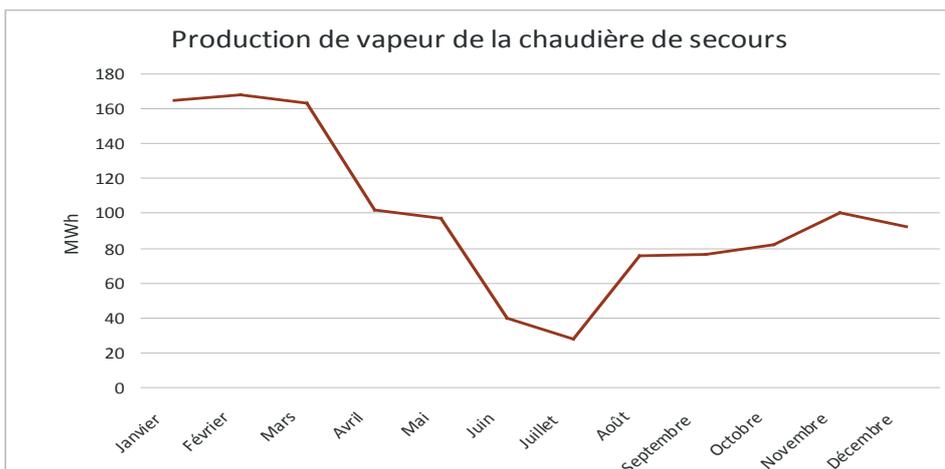
Janvier	101 000
Février	104 000
Mars	104 000
Avril	170 000
Mai	181 000
Juin	160 000
Juillet	160 000
Août	154 000
Septembre	147 000
Octobre	164 000
Novembre	143 000
Décembre	162 000
Total	1 750 000



La production de vapeur de cogénération est directement proportionnelle à la production d'électricité puisque cette chaudière fonctionne à l'aide des calories récupérées dans les circuits de refroidissement et dans les fumées des deux groupes électrogènes

Vapeur produite pendant process (en MWh)

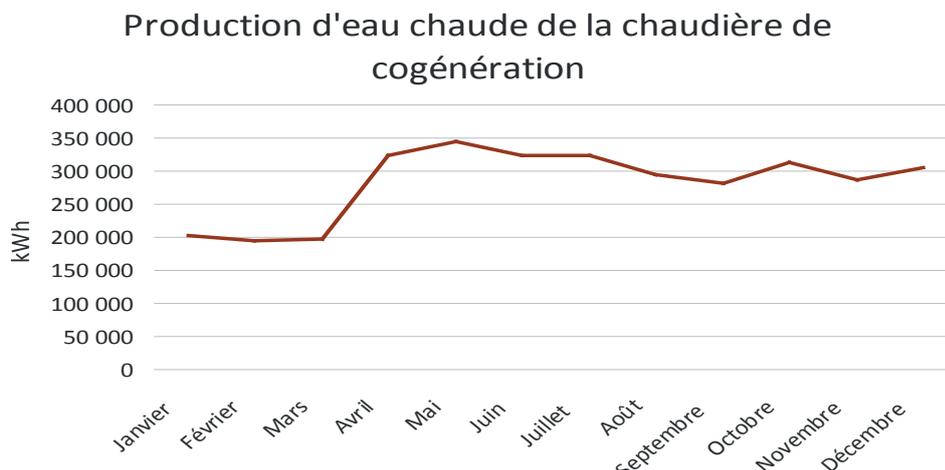
Janvier	165 000
Février	168 000
Mars	163 000
Avril	102 000
Mai	97 000
Juin	40 000
Juillet	28 000
Août	76 000
Septembre	76 260
Octobre	82 000
Novembre	100 000
Décembre	92 300
Total	1 189 560



Une augmentation de la production de vapeur est à noter sur les deux derniers mois de l'année pour la chaudière de secours. Cela s'explique par les opérations de maintenance qui ont été nécessaires sur le moteur de 944KWatt et qui ont, par conséquent, limité le fonctionnement de la chaudière de cogénération. La production de vapeur est inversement proportionnelle à la production de vapeur de la chaudière de cogénération.

	Eau chaude cogénérée (en kWh) 2014
Janvier	203 000
Février	195 000
Mars	198 000
Avril	324 000
Mai	344 000
Juin	323 000
Juillet	323 000
Août	294 000
Septembre	281 000
Octobre	312 000
Novembre	288 000
Décembre	305 000
Total	3 390 000

La production d'eau chaude provenant de la chaudière de cogénération suit la même évolution, au cours de l'année, que celle de la vapeur puisqu'elles sont générées par le même équipement.



	Eau chaude SEVADEC (en kWh)	Eau chaude OCTEVA (en kWh)	Eau chaude séchage (en kWh)	Total (en kWh)
Janvier	34 412	4 284	50 028	88 724
Février	27 070	3 030	53 240	83 340
Mars	34 460	4 033	58 231	96 724
Avril	43 060	5 003	61 420	109 483
Mai	34 149	3 968	48 709	86 826
Juin	28 810	3 348	41 093	73 251
Juillet	37 682	4 378	53 748	95 808
Août	32 584	3 786	46 477	82 847
Septembre	37 407	4 347	53 356	95 110
Octobre	48 186	5 599	68 730	122 515
Novembre	37 627	4 372	53 669	95 668
Décembre	40 146	4 665	57 264	102 075
Total	435 593	50 813	645 965	1 132 371

L'eau chaude produite est auto-consommée pour les besoins de la plate-forme. En effet, celle-ci sert au séchage du compost ainsi qu'au chauffage des locaux sociaux du SEVADEC et d'OCTEVA.

Cette auto-consommation permet de protéger l'environnement (énergie verte) puisque ni fuel, ni énergies fossiles ne sont consommés pour chauffer les bâtiments.

À noter qu'il y a une différence entre la quantité d'eau chaude produite et celle consommée. En effet, il y a des pertes en ligne sur les différents réseaux de chauffage en plus d'un système aérotherme permettant de rejeter le surplus de chaleur, notamment l'été, lorsque les besoins se font moindres.

RECAPITULATIF ET EVOLUTION

	2013	2014
Biodéchets traités (en tonnes)	24 858	25 227
Biogaz produit (en Nm ³ /t)	119	121
Biogaz total (en Nm ³)	2 784 941	2 832 001
Pourcentage de biogaz envoyé à la torchère	2,48%	1,88%
Pourcentage de biogaz envoyé vers les groupes électrogènes	87,54%	89,48%
Pourcentage en biogaz envoyé vers la chaudière	9,98%	8,64%
Vapeur produite pendant le process (en MWh)	1 312	1 190
Vapeur cogénérée produite (en MWh)	1 690	1 750
Eau chaude cogénérée produite (en MWh)	3 287	3 390
Electricité produite (en kWh)	4 695 680	4 842 448
Compost produit (en tonnes)	5 917	5 729





LE CENTRE DE TRANSFERT

Le centre de transfert a pour but d'optimiser le coût d'acheminement des déchets entre la collecte et les centres de traitement.

En effet, la massification des flux a un impact positif sur l'environnement en augmentant le tonnage par kilomètre parcouru et en diminuant les émissions polluantes ainsi que la consommation de carburant.

Le **centre de transfert** est une installation intermédiaire entre la collecte et le traitement des déchets. Il permet de créer une rupture de charge afin de regrouper les déchets dans des moyens de transports plus grands, tels que des semi-remorques.

Le tonnage maximum par jour est de **230 tonnes**, ces dernières devant être évacuées sous 24h. Les déchets sont stockés dans une fosse par type de déchets (Ordures Ménagères Résiduelles et déchets verts) puis sont chargés à l'aide d'une grue dans des semi-remorques pour être envoyés vers leurs lieux de traitement respectifs.

- Les **OMR** sont envoyés à 60% au **Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSD-ND)** situé à Sainte-Marie-Kerque (La Bistade), géré par Opale Environnement, 40% au CSD-ND de Blaringhen, géré par Baudalet.
- Les déchets verts vont à Escoeuilles où ils sont pris en charge par la société **Terraly**s pour être transformés en compost. Ceux-ci sont acheminés au centre de transfert uniquement lorsque l'usine de biométhanisation ne peut pas les prendre en charge car présents en trop grande quantité.

Par délibération du Comité Syndical du 20 décembre 2005, la gestion du centre de transfert a été transférée au SEVADEC.

L'exploitation du centre de transfert de la rue de Toul par le SEVADEC a débuté le **1er janvier 2006**.

Transfert et transport des déchets

Depuis 2009, les fermentescibles de Cap Calaisis et de la CCRA ne transitent plus par le centre de transfert du SEVADEC rue de Toul. Ces fermentescibles vont directement au **Centre de Valorisation Organique (CVO)**.

La situation est la même pour les déchets verts issus de la collecte en porte à porte, sauf lorsqu'ils sont présents en quantité trop importante. Dans ce cas, le **surplus de déchets verts** transite vers le centre de transfert pour ensuite être redirigé vers une **plate-forme de compostage à Escoeuilles**.

Quant au SMIRTOM, il possède son propre centre de transfert et y fait transiter ses fermentescibles, qui seront destinés au CVO, ses encombrants mais aussi ses ordures ménagères résiduelles avant qu'ils ne soient pris en charge.

Depuis le 1er janvier 2013, les OMR et les encombrants de la CCRA ne transitent plus par le centre de transfert mais sont directement acheminés vers les prestataires.

- Tonnages collectés apportés aux 2 centres de transfert du SEVADEC en 2014.

	Cap Calaisis	CCRA	SMIRTOM	SEVADEC
OMR	32 403,04	6 018,64	7 449,3	45 870,98
Encombrants	279,52	282,86	14,18	576,56
Déchets verts	407,56	0,00	0,00	407,56
Fermentescibles	0,00	0,00	2746,32	2 746,32
Bois trié	279,1	0,00	0,00	279,10
DEEE	8,78	0,00	0,00	8,78
Total (en tonnes)	33 378,00	6 301,50	10 209,80	49 889,30

En 2014, la fraction résiduelle des Ordures Ménagères est en baisse par rapport à 2013 (47 283,14 tonnes en 2013 contre 45 870,98 tonnes en 2014), cependant cette dernière reste importante et représente à elle seule 91,95 % du gisement global.

- Tonnages collectés apportés au centre de transfert du SEVADEC en 2014.

	Cap Calaisis	SEVADEC
OMR	32 403,04	32 403,04
Encombrants	279,52	279,52
Déchets verts	407,56	407,56
Fermentescibles	0	0
Bois trié	279,1	279,10
DEEE	8,78	8,78
Total (en tonnes)	33 378,00	33 378,00

Pour rappel depuis 2009, les déchets fermentescibles de Cap Calaisis sont acheminés directement vers le centre de valorisation organique.

Le tonnage total ayant transité par le centre de transfert du SEVADEC est de 33 378 tonnes, soit une baisse de 0,016 % par rapport à 2013.

- Principaux tonnages collectés sur l'ensemble du territoire en 2014

	Cap Calaisis		CCRA	SMIRTOM	
	OMR	Déchets verts	OMR	OMR	Fermentescibles
Janvier	2 796,22	0,00	537,16	600,94	0,00
Février	2 433,76	0,00	447,38	487,88	0,00
Mars	2 744,56	0,00	476,02	564,04	210,36
Avril	2 696,40	27,26	498,02	649,46	339,10
Mai	2 649,06	80,28	474,60	677,68	136,40
Juin	2 759,30	26,92	504,80	687,48	456,44
Juillet	2 891,14	53,48	551,18	672,40	342,42
Août	2 654,48	83,56	524,82	622,24	506,12
Septembre	2 794,20	82,52	510,92	652,84	347,28
Octobre	2 858,16	53,54	525,70	679,02	408,2
Novembre	2 393,68	0,00	454,34	561,46	0,00
Décembre	2 732,08	0,00	513,70	593,86	0,00
Total par déchet (en tonnes)	32 403,04	407,56	6 018,64	7 449,30	2 746,32
Total par collectivité (en tonnes)	32 810,60		6 018,64	10 195,62	

Sur le territoire du SEVADEC, 45 870,98 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles ont été collectées en 2014 contre 47 283,14 tonnes en 2013, soit une baisse de 2,99 % entre 2013 et 2014.

Entre 2013 et 2014, pour l'ensemble des collectivités, on observe une baisse des OMR : de 0,38 % pour Cap Calaisis, de 1,20 % pour la CCRA et de 14,04 % pour le SMIRTOM (conséquence de la réforme des collectivités territoriales).

- Tonnages de bois, d'encombrants et de DEEE ayant transité par le centre de transfert du SEVADEC en 2014.

	Bois	DEEE	Encombrants
Janvier	16,58	1,42	21,54
Février	17,46	0,00	17,24
Mars	19,04	1,54	18,88
Avril	19,24	0,00	25,14
Mai	15,04	1,06	19,04
Juin	17,24	0,80	19,08
Juillet	33,90	1,12	37,94
Août	29,62	1,16	29,78
Septembre	32,68	0,00	23,44
Octobre	32,15	0,95	30,88
Novembre	23,28	0,00	18,14
Décembre	22,87	0,73	18,42
Total (en tonnes)	279,10	8,78	279,52
Total Bois + DEEE (en tonnes)	567,40		

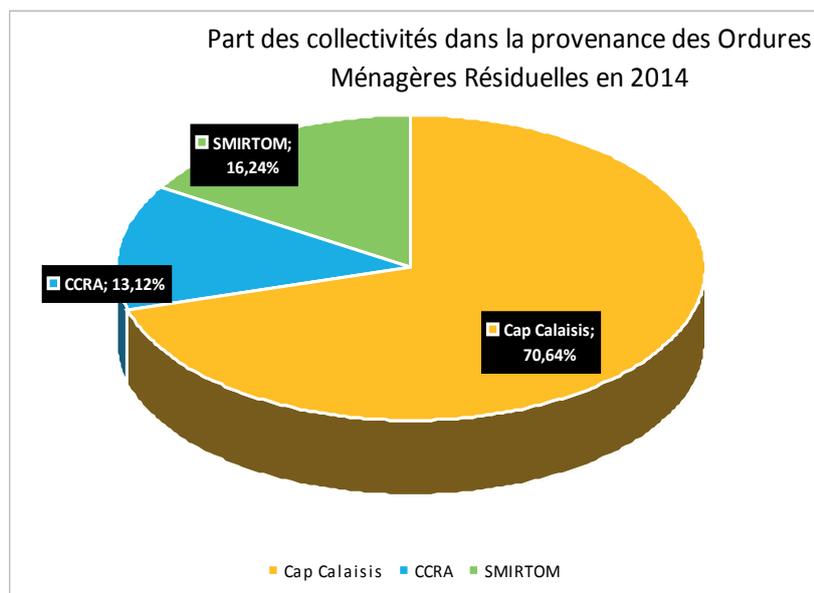
En 2014, 279,10 tonnes de bois et 8,78 tonnes de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ont transité par le centre de transfert en vue d'être valorisées.

Bien que seuls les déchets bois, DEEE et encombrants de Calais transitent par le quai de transfert (le tri étant effectué sur place par le service «encombrants» de la Ville de Calais), les chiffres repris dans le tableau annexe prennent en compte les données de l'ensemble des communes de Cap Calais. Ces données sont à considérer dans l'activité globale du SEVADEC.

Pour Marck, Coulogne, Coquelles, Blériot et Sangatte, le tri est effectué au sein des communes par les services municipaux respectifs.

TRAITEMENT DES DECHETS

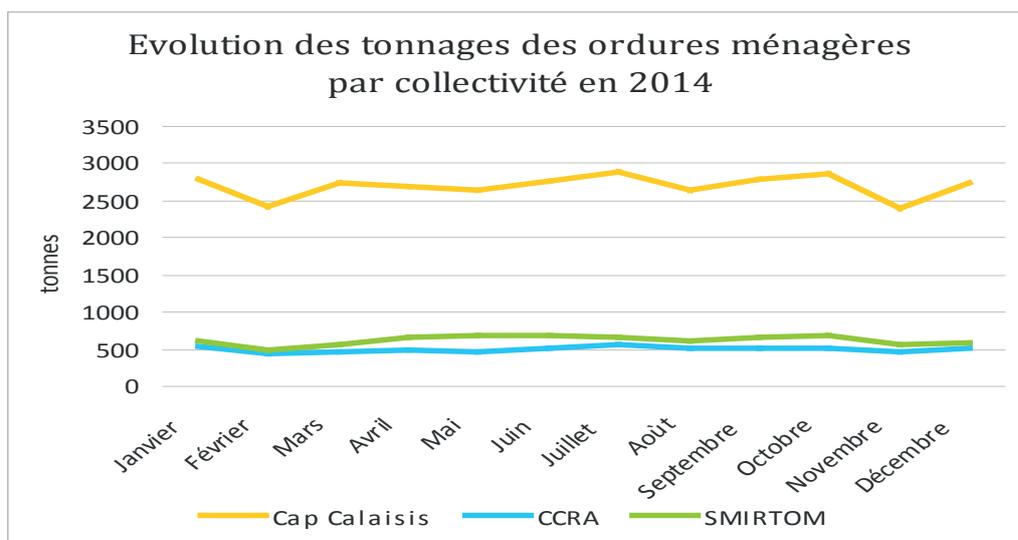
- Part des collectivités dans la provenance des Ordures Ménagères Résiduelles en 2014



Avec une population qui s'élève à 97 326 habitants pour l'année 2014, soit un peu plus de 62 % de la population globale, 70,64 % des OMR proviennent de Cap Calais contre 16,24 % pour le SMIRTOM et 13,12 % pour la CCRA.

RECAPITULATIF ET EVOLUTION

- Évolution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles par collectivité en 2014



L'évolution mensuelle du tonnage des ordures ménagères résiduelles est relativement constante au cours de l'année 2014. A noter une augmentation en période estivale, notamment en juillet.

Le tonnage de la CCRA est d'environ 500 tonnes par mois, le SMIRTOM a, quant à lui, un tonnage approximatif mensuel de 620 tonnes. Concernant Cap Calaisis, le tonnage par mois est en moyenne de 2 700 tonnes. Ces valeurs gardent la même tendance qu'en 2013.

- Ratios des ordures ménagères résiduelles par collectivité en 2014

	Ratio des ordures ménagères résiduelles (en kg/hab/an)			
	2011	2012	2013	2014
Cap Calaisis	337,32	330,55	332,57	332,93
CCRA	253,47	247,32	231,78	227,33
SMIRTOM	241,05	235,21	224,81	229,76
SEVADEC	301,59	294,81	290,74	293,63
Moyenne nationale ⁽²⁾	298,30			

En 2014, un habitant du SEVADEC a produit en moyenne 293,63 kg d'Ordures Ménagères Résiduelles, soit une légère hausse par rapport à 2013.



RECAPITULATIF

Tonnages provenant des déchèteries en 2014	
Matière	Tonnage
Déchets verts	7 042,94
Tout venant	5 748,53
Gravats	9 441,83
Bois	3 794,00
DEA	261,92
Metaux	930,87
Cartons	459,83
TLC	66,843
Huiles végétales	6,76
Capsules	1,132
Emballages	2,78
Verre	0,00
DEEE	447,3
DDS	195,02
Batteries	14,19
Huiles moteur	53,325
Amiante	108,34
DASRI	1,412
Pneus	112,38
Ampoules/Néons	2,082
Piles	4,236
Cartouches	0,71
Radiographies	1,08
Téléphones portables	840 unités*
Total en tonnes	28 697,57

(2014)	Cap Calaisis		SMIRTOM		CCRA		SEVADEC		
Type de déchets	Tonnes	Ratio	Tonnes	Ratio	Tonnes	Ratio	Tonnes	Ratio	%
Emballages ménagers	3 592,25	36,91	2 099,35	64,75	1 549,80	58,54	7 241,40	46,35	9,07%
Verre	3 018,59	31,02	2 163,24	66,72	1 391,52	52,56	6 573,35	42,08	8,24%
Ordures ménagères	32 403,04	332,93	7 449,30	229,76	6 018,64	227,33	45 870,98	293,63	57,48%
Encombrants	279,52	2,87	14,18	0,44	282,86	10,68	576,56	3,69	0,72%
Déchets verts et biodéchets	9 164,78	94,17	5 109,07	157,58	4 985,34	188,30	19 259,19	123,28	24,13%
Bois trié	279,10	2,87	-	-	-	-	279,10	1,79	0,35%
DEEE	8,78	0,09	-	-	-	-	8,78	0,06	0,01%
Total	48 746,06	502,90	16 835,14	504,02	14 228,16	538,36	79 809,36	510,87	1,00



LES INDICATEURS FINANCIERS

LES INVESTISSEMENTS DU SEVADEC

Le montant des investissements 2014 s'élève à **79 287,58 € H.T.** Cette somme concerne :

- les travaux d'optimisation du **centre de tri** pour 4 918,06 €
- l'acquisition de matériel de bureau, l'achat de licences de logiciels et de matériel informatique pour 3 916,96 €
- l'achat de matériel et de terrains concernant les déchèteries pour 49 037,36 €
- l'acquisition de véhicules utilitaires pour 21 415,20 €

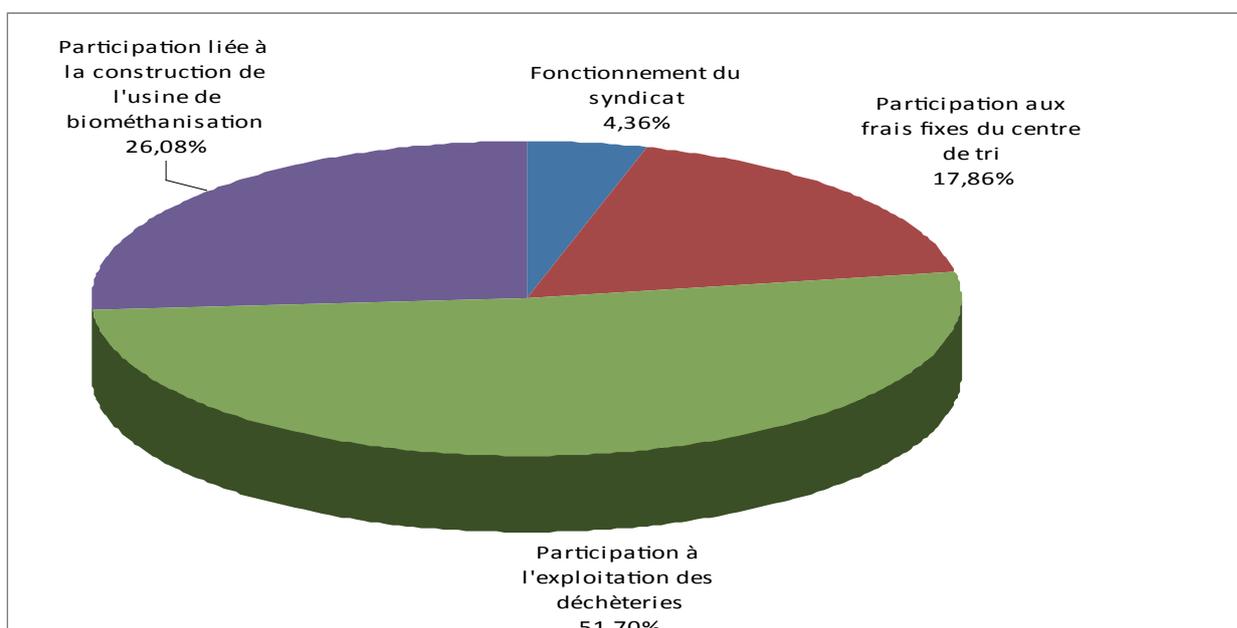
LES COÛTS DU SEVADEC

Participations fixes des collectivités

- Participation financière par habitant en 2014 (Hors Taxes)

2014	Coût par habitant
Fonctionnement du syndicat	1,47 €
Participation aux frais fixes du centre de tri	6,02 €
Participation à l'exploitation des déchèteries	17,42 €
Participation liée à la construction de l'usine de biométhanisation	8,79 €
Participation par habitant	33,70 €

- Répartition de la participation financière par habitant en 2014



Participations variables

Depuis 1999, le CSDND doit payer la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui concerne toutes les activités polluantes ou portant des risques particuliers sur l'Environnement. Cette taxe s'appuie sur le poids, en tonnes, des déchets réceptionnés dans l'installation assujettie. La TGAP a pour objectif de modifier les comportements car, si les entreprises, collectivités ou exploitants d'installations polluantes arrivent à valoriser 75 % du biogaz produit (lors de la détérioration, de la transformation, ...), le coût de la taxe diminue.

À noter qu'en 2011, la taxe s'élevait à **11€/tonne** et que celle-ci est passée à **15€/tonne en 2012**, puis **20€/tonne en 2014**. Ce coût se répercute sur la facturation des tonnages provenant du SEVADEC

• Le centre de tri

	Prix à la tonne H. T. (2014)
Participation au fonctionnement du centre de tri	129,87 €
Participation au traitement des refus de tri	77,07 €

• L'usine de biométhanisation

	Prix à la tonne H.T. (2014)
Exploitation usine de biométhanisation et traitement	64,06 €

• Le centre de transfert

	Prix à la tonne H.T. (2014)
Coûts de transport	
OMR	7,24 €
Coûts de transfert	
OMR	4,48 €
Coûts de traitement	
Déchets verts	8,99 €
OMR (TGAP incluse)	78,58 €
Coût du traitement des encombrants	
Encombrants	77,07 €
Coût du traitement du bois	
Bois	24,72 €

Les réunions 2014

Bureau Syndical

Il y a eu 5 réunions du bureau syndical en 2014

- le 04 février 2014
- le 13 juin 2014
- le 02 septembre 2014
- le 20 octobre 2014
- le 02 décembre 2014

Comité Syndical

Il y a eu 6 réunions du comité syndical en 2014

- le 18 février 2014
- le 27 mai 2014 (élection du président)
- le 23 juin 2014
- le 16 septembre 2014
- le 04 novembre 2014
- le 15 décembre 2014

Commission d'appels d'offres

La commission d'appel d'offres a tenu 5 séances en 2014 concernant les marchés suivants :

Marché de location longue durée d'engins de manutention avec contrat d'entretien type « full services »,

Marché des déchets ménagers produits sur le territoire du SEVADEC,

Marché «Enlèvement et transport des déchets ultimes ou résiduels produits sur le territoire du SEVADEC».



COMMUNICATION / PREVENTION



PEDAGOGIE A L'ENVIRONNEMENT 2014

Le **SEVADEC**, *Syndicat d'Élimination et de VAlorisation des DÉchets du Calaisis*, s'est donné pour mission fondamentale, la pédagogie à l'Environnement des habitants de son territoire et du public extérieur, toujours aussi nombreux.

C'est ainsi qu'en moyenne, chaque année, **6.000 visiteurs** viennent à notre rencontre afin de découvrir les coulisses du recyclage, grâce aux visites gratuites organisées sur notre site basé rue Monod à Calais, mais également à sur l'ensemble de nos 8 déchèteries. (Audruicq, Calais, Licques, Louches, Peuplingues, Oye-Plage, Guînes).

Outre ces visites, le Pôle Communication intervient à l'extérieur, en partenariat avec les collectivités adhérentes, les établissements scolaires, les professionnels de différents secteurs (milieu associatif, monde médical, de formation et d'insertion, centres aérés, ...) afin de démontrer, l'intérêt et l'utilité du SEVADEC et de ses équipements.

• 2014... un intérêt toujours aussi remarqué pour nos équipements:

Durant l'année 2014, les visiteurs sensibilisés sur l'ensemble des équipements du SEVADEC (centre de tri, unité de biométhanisation, déchèteries) se décomposent ainsi :

- d'une part, des **élèves des établissements primaires publics et privés du territoire**: l'école du Centre et du Moulin de Marck, Hemmes de Marck, Abel Mobailly de Coquelles, Saint-Folquin, Zutkerque,... et dans le cadre du marché d'exploitation des déchets d'emballages de la Terre des 2 Caps : les écoles primaires de Marquise, Réty, Ferques...

- les **collégiens** de Vadez, de Jean Macé, Vauban, de Jean-Jaurès,... de Calais, les Argousiers de Oye-Plage, le collège du Brédénarde d'Audruicq, le collège de l'Europe d'Ardres, de Licques... Professeurs et collégiens lillois, mais aussi de Bourbourg, du lycée du Détroit, Berthelot, Saint-Pierre, et Léonard de Vinci de Calais ...

- les étudiants de D.U.T, 1ère et seconde année, de B.T.S du lycée horticole de Coulogne, de Master Economie et Gestion de l'Environnement de l'Université ULCO en partenariat avec M. Van Es; cadre à l'agglomération Hénin-Beaumont.

Outre le milieu scolaire, d'autres partenaires s'ajoutent à cette liste non exhaustive de nos nombreux visiteurs, à l'image de l'organisme IOA Formation, ID Formation, PIF (**P**artenaire **I**nsertion **F**ormation de Calais, UEAJ de Calais, l'A.F.P.A de Calais, l'Ecole des Consommateurs d'Audruicq, la Ferme des Aigrettes de Marck, l'A.C.E.P, la M.J.C de Calais, le Point Info Jeunesse de Oye-Plage, F.A.C.E, les Jardins Familiaux du Petit Courgaim de Calais, Jardins Ouvriers de ansériens, l'Office International de Tourisme de Calais, Unis-Cité.

• 2014 ... anniversaire des dix ans de fonctionnement des premiers équipements:

Le premier semestre de l'année 2014 a été marqué par plusieurs événements marquants. Tout d'abord, nous avons célébré les 10 ans de fonctionnement de la mise en service des premiers équipements du SEVADEC (centre de tri, déchèterie Monod, déchèterie d'Audruicq) par l'organisation d'une semaine « Portes Ouvertes ». Celle-ci a été l'occasion de sensibiliser les élus, les partenaires ainsi que la population de notre territoire à la réduction et au tri des déchets. De nombreux partenaires étaient aussi présents.

Le programme de la semaine « Portes Ouvertes » des 10 ans du SEVADEC fut le suivant :

- 23/06/14 : Conférence de presse, puis visite des installations à la presse locale et spécialisée,
- 24/06/14 : Visite des élus du territoire (+ de 60) et visite des partenaires,
- 25/06/14 : Journée forum/débat (Thèmes abordés : prévention, collecte, tri, économie circulaire...),
- 26/06/14 : Finale du concours scolaire + visite des chefs des établissements scolaires du territoire du SEVADEC,
- 27/06/14 : Journée « Portes Ouvertes » (stands de nos partenaires, distribution de compost et visites des équipements)

• 21^e Journée Portes Ouvertes «Consommons Responsable, Consommons de Saison »

Le SEVADEC organisait le vendredi 5 décembre 2014 de 10h à 17h, sa 21^{ème} Journée "Portes Ouvertes" (visites de nos installations, distribution de compost, stands et activités).



L'objectif de cette journée était de sensibiliser et d'informer les habitants du territoire sur de nombreuses thématiques telles que : la prévention et la gestion des déchets ménagers, l'importance de privilégier les produits de proximité et de saison provenant de modes de productions respectueux de l'environnement, les pratiques du jardinage au naturel et la biodiversité. Près de 150 personnes se sont déplacées lors de cette manifestation.

Les partenaires : Association Racines Carrées, Association « Les Anges Gardins », Association Terre d'Opale, La Ferme des Aigrettes, SyMPaC (Syndicat Mixte du Pays du Calais), Parc pédagogique Nature Du Marais – Guînes, Association Éco-Marck, OCTEVA, le compositeur et interprète François Lucas.

- ... et une sensibilisation sur le terrain :

Participations à des évènements locaux :

Forum MAP «Sensibilisation aux métiers de l'environnement (28 janvier 2014)

Les parents d'élèves du collège de l'Europe d'Ardres, en partenariat avec la municipalité, organisaient pour les élèves de troisième, un forum des métiers. Le forum M.A.P. (Métiers Apprentissage Parcours), rassemblait des élèves particulièrement intéressés par leur avenir, et par les métiers de l'environnement. Nombreux étaient les adolescents se destinant aux métiers de caristes, de la maintenance industrielle.

Forum CCI «Les Nuits de l'Environnement (14 février 2014)

En soirée, cette manifestation organisée par la Chambre de Commerce de Calais, avait pour objectif, de regrouper différents professionnels afin de présenter une trentaine de métiers, aux collégiens et lycéens présents. Ce «speed dating des métiers», sous forme d'entretiens, était l'occasion de présenter les métiers du SEVADEC et également ceux de la société OCTEVA. Ce partenariat avec la C.C.I. de Calais devait se prolonger, puisque quelques semaines après ce forum, des visites de l'unité de biométhanisation et du centre de tri, étaient réalisées notamment avec des lycéens du territoire, afin de découvrir nos équipements et les métiers en activité.

Comice agricole d'Audruicq (6 mars 2014)

La promotion du SEVADEC s'effectue également lors de grandes manifestations locales, comme durant le Comice agricole à Audruicq, le dimanche 6 mars 2014.

Une foule toujours importante se déplace pour ce grand événement local. Ce fut une belle occasion de rappeler les consignes de tri (en association avec les services techniques de la CCRA, et de présenter l'intérêt de produire moins de déchets. Distribution de flyers et démocratisation du fonctionnement de l'unité de biométhanisation auprès du grand public, ont rythmé les venues des badauds toujours aussi nombreux à se promener dans les haillons de cette place.

Fête du Parc (14 septembre 2014)

Dans la forêt domaniale de Guînes, la 30^e édition de la Fête du Parc naturel régional des caps et marais d'Opale a accueilli plusieurs milliers de visiteurs. La promotion des équipements du SEVADEC, du savoir-faire des agents, de la politique de sensibilisation quotidienne, les rappels au tri écologique des déchets, et à la prévention furent abordés. La foule s'est pressée de toute la région pour assister à cet évènement.

Jardins et Santé (21 septembre 2014)

Thème de la manifestation : «Le Jardin à But Thérapeutique » dans le cadre de la journée contre la maladie d'Alzheimer.

Cette invitation fait suite au partenariat « moral » institué depuis 2008, avec l'E.H.P.A.D. la Rose-lière, qui le temps passant, répond à une demande de collègues. Partenariat moral, car nous ne devons nullement nous désintéresser de nos séniors.

Au final, il s'agit de la quatrième présence du SEVADEC depuis 2006, par l'intermédiaire du Pôle Communication. Même si l'environnement n'est guère un thème des plus importants pour les personnes âgées, les « anciens » reconnaissent la nécessité de préserver notre cadre de vie, et notre environnement pour les générations futures.

Intervention sur les marchés locaux

En janvier 2014, le SEVADEC a fait l'achat un stand personnalisé. Les communes du territoire, disposant d'un marché communal nous ont ouvert l'accès à celui-ci afin de sensibiliser la population à la réduction et au tri des déchets. Au total, nous avons investi à deux reprises, l'ensemble des marchés communaux (11 au total). Ces interventions nous ont permis d'aller à la rencontre de la population des territoires ruraux.



Interventions en milieu scolaire :

(Jeu de l'Oie et exposition itinérante)

L'exposition itinérante, facilite la pédagogie auprès des élèves des établissements scolaires du territoire. Celle-ci, démontable et transportable, permet de sensibiliser aussi les communes les plus éloignées du territoire. L'aspect pédagogique (tri et réduction) de cette exposition est au rendez-vous puisque de nombreuses collectivités (communes et communautés de communes) nous sollicitent pour son prêt. Afin d'avoir un impact optimal, nous formons des personnes « relais » (ex : enseignants).



Un autre outil a vu le jour début 2014 : le jeu de l'oie géant. Ce jeu apporte un aspect ludique et reprend des thématiques abordées dans l'exposition. Nous offrons également la possibilité d'emprunter ce jeu. Une formation à l'utilisation de celui-ci est cependant nécessaire.

• Des manifestations attractives :

Journée du Réemploi et de la Réparation du 4 octobre 2014

L'objectif de cet événement était de réunir une partie des structures du territoire afin d'exposer au grand public leurs actions visant à réduire et/ou à valoriser les déchets. Cette journée a été l'occasion de donner des informations ainsi que des astuces permettant de réduire la production de déchets notamment par le biais du réemploi, de la réutilisation et de la réparation.



Cette Journée du « Réemploi et de la Réparation » organisée, le 04 octobre 2014, a connu un franc succès. Cet événement réalisé dans un lieu atypique, « le Channel, scène nationale », a permis de sensibiliser un large public. De nombreux partenaires ont répondu présents et ce fût l'occasion de sensibiliser les habitants du territoire au réemploi et à la réparation. Au total, 24 exposants ont participé à cette manifestation pour une fréquentation d'environ 650 personnes sur la journée.

Concours un « Dîner presque sans déchets »

La finale du concours « un Dîner presque sans déchets » s'est déroulée le 18 décembre 2014 au sein du Lycée du Détroit de Calais avec lequel nous sommes en partenariat sur diverses thématiques du programme de prévention des déchets (éco-exemplarité des établissements publics et gaspillage alimentaire).



De nombreux ateliers ont été réalisés afin de permettre la sélection des finalistes issus des structures candidates. Cinq structures associatives avaient été retenues pour participer à la finale. Nous avons recensé deux abandons de dernière minute. Nous avons donc sélectionné 2 autres candidatures (avec les meilleurs résultats obtenus lors des ateliers) pour réaliser la finale à cinq. La présence des élus ainsi que des différents partenaires (SyMPaC, producteurs locaux, maître restaurateur...) a contribué à la réussite de cet événement unique sur le territoire. La presse était conviée pour immortaliser cette finale et par la même occasion, diffuser des messages en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Franc succès, cet évènement a fait l'objet d'un reportage diffusé sur France 3.



• Partenariat avec Unis-Cité : « Moins jeter et mieux trier au restaurant scolaire » :

Association à but non lucratif, indépendante et laïque, pionnière du Service Civique en France, Unis-Cités a pour objectif de mobiliser des jeunes volontaires sur des missions de Service Civique d'envergure nationale, ou sur des projets locaux qui répondent à des besoins sociaux prioritaires.

Partenaires, le SEVADEC et Unis-Cités ont organisé une opération intitulée : « Moins jeter et mieux trier au restaurant scolaire ». Il s'agit d'une suite logique avec un travail commun sur la thématique du gaspillage alimentaire.

8 jeunes en service civique ont travaillé sur ce projet sur une période de 8 mois (octobre 2013 à juin 2014).

Le but était de sensibiliser les établissements scolaires à la réduction et au tri des déchets issus de la restauration scolaire.



Quelques chiffres-clés:

- 5 établissements scolaires calaisiens impliqués : Lycée Sophie Berthelot, Collège Jean Macé, Collège Vauban, Ecole Sévigné Vauxhall, Ecole Franklin Stephenson,
- 8 volontaires impliqués sur le projet (1 contrat arrêté par Unis-Cité et 1 départ pour CDI),
- 70 élèves ambassadeurs formés à la réduction, au tri et à la valorisation des déchets ainsi qu'à la problématique du gaspillage alimentaire,
- Actions hors établissement → 238 personnes sensibilisées (Festival de l'arbre, intervention sur les marchés, Fête du jeu, Semaine Ambiscience...)

Sensibilisation aux produits toxiques

5 ateliers de sensibilisation et de création de produits d'entretien « fabriqués maison » ont été réalisés au sein des structures associatives et d'insertion.

303 guides Raffa et 303 fiches pratiques ont été distribués lors des ateliers et animations (marchés, comice agricoles, ...).

Une sensibilisation a été menée lors des actions « éco-exemplarité » des collectivités et des entreprises témoins.

• Une communication transversale :

La mise en place d'une nouvelle identité visuelle pour le SEVADEC

Après plus de dix années de bons et loyaux services, le premier logo du SEVADEC a été remplacé par un nouveau logotype plus moderne, accompagné par une nouvelle «baseline», un slogan qui accompagnera désormais la communication de notre établissement auprès du grand public, et de nos partenaires institutionnels.

Notre nouvelle identité visuelle a pour essence même de mettre en avant trois notions fondamentales pour notre syndicat : l'innovation, la technicité, et l'ouverture.

Si nos couleurs sont marquées par deux tendances de bleu et une tendance verdâtre, cette représentation est la fusion de 3 acteurs, représentant le SEVADEC ; notre beau territoire, les élus et sa population.



Outre le logo, nous tenions à y associer une baseline : « J'AGIS, on Y GAGNE ! » En effet quoi de plus normal que d'impliquer nos habitants à la préservation de notre environnement, grâce aux gestes de prévention « REDUIRE/REUTILISER/REPARER/RECYCLER », mais aussi au tri écologique de nos déchets ?

Le SEVADEC peut compter au quotidien sur une population éco-citoyenne, qui a assimilé les enjeux de notre politique environnementale.

Des habitants déterminés, des élus engagés, des agents impliqués, des équipements fonctionnels et performants sont les atouts indéniables de notre syndicat.



Ainsi le marquage des véhicules et du parc de bennes fut commencé en cette fin d'année 2014.



Mise en place d'une nouvelle signalétique dans les déchèteries:

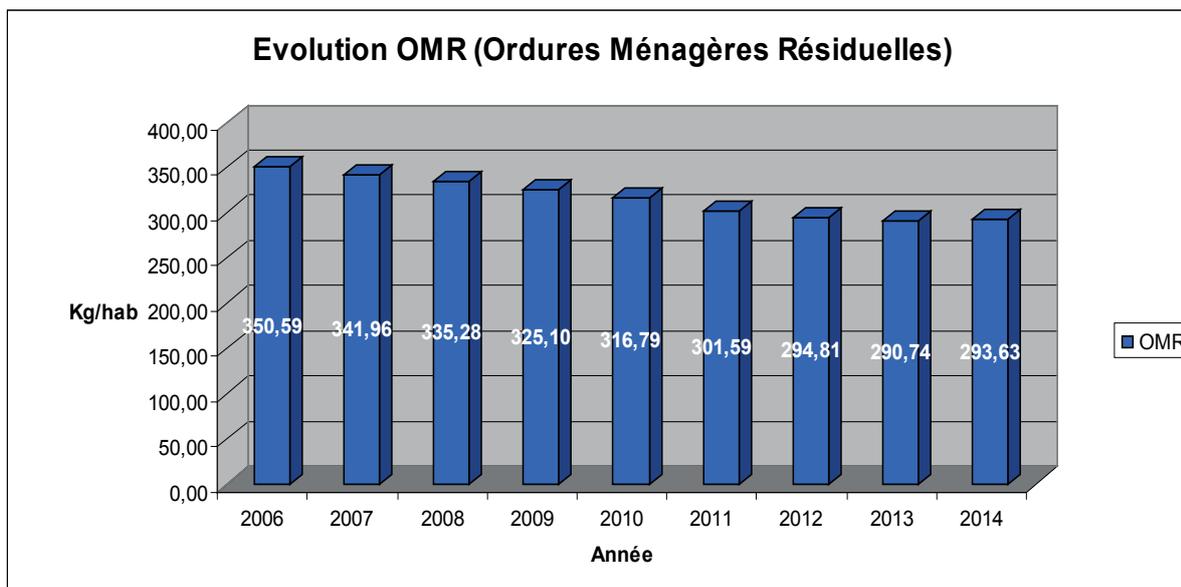
Dans le but d'améliorer l'accueil des usagers (plus de 158 000 passages par an), de communiquer sur les déchets acceptés, le SEVADEC a renouvelé la signalétique des différentes filières de tri des déchets sur les 8 déchèteries de son territoire.

Un travail important a donc été réalisé pour améliorer la signalétique en déchèterie. Pour ce faire, le Pôle Communication a élaboré les panneaux de signalisation (basés sur le modèle fourni par l'ADEME).

Celle-ci permet de sensibiliser les usagers au tri, à la réduction, et au devenir des déchets, sur les sites des déchèteries (réemploi, réutilisation, réparation, entretien, don, broyage et paillage) en fonction du déchet apporté.



• Bilan du Programme Local de Prévention : une baisse significative des déchets sur le territoire



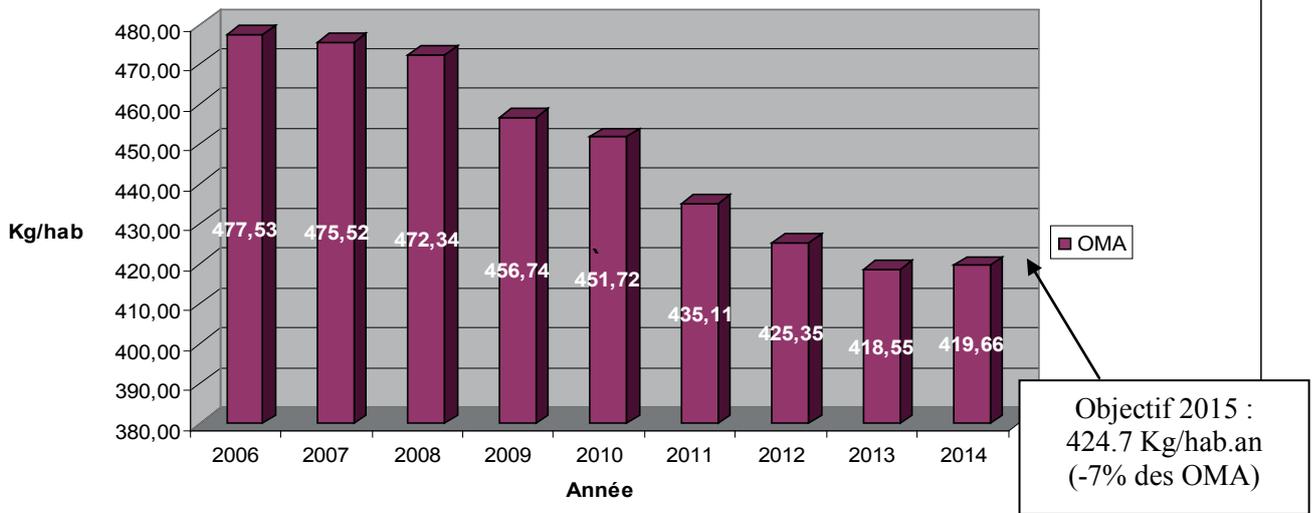
Les données calculées dans ce bilan ont pour année de référence 2009.

Afin d'avoir une meilleure représentativité des déchets produits sur le territoire, les données sont exprimées en kg par habitant et par an.

En année 4, une légère hausse de la production de déchets est constatée. L'objectif de baisse de 7% des ordures ménagères et assimilées est atteint comme le montre les données ci-dessous.

- une baisse de 9.68 % des OMR par rapport à 2009
- une baisse de 8.12 % des OMA par rapport à 2009

Evolution OMA (Ordures Ménagères Assimilées)



51 471 tonnes (325,10 kg/hab/an) en 2009

Tonnage d'Ordures Ménagères Résiduelles



45 871 tonnes (293,60 kg/hab/an) en 2014

Les Ordures Ménagères Résiduelles correspondent à l'ensemble des déchets non toxiques, non volumineux et ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation.

72 311 tonnes (456,70 kg/hab/an) en 2009

Tonnage d'Ordures Ménagères Assimilés



65 560 tonnes (419,60 kg/hab/an) en 2014

(Les Ordures Ménagères et Assimilées sont les déchets issus de l'activité domestique des ménages ou déchets non dangereux provenant des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et collectés dans les mêmes conditions).

OBJECTIF
(d'ici
2015)

-7 % (sur les OMA)

**RESULTATS DU
SEVADEC**

**Sur 4 ans, de 2011 à 2014
(Année de référence 2009)**

Production d'Ordures Ménagères et Assimilées

- 8.12 %

Soit une baisse de **37.08 kg/hab./an**

Production d'Ordures Ménagères
Résiduelles

- 9.68 %

Soit une baisse de **31.47 kg/hab./an**

Production de Déchets Ménagers et Assimilés

- 2.29 %

Soit une baisse de **16.13 kg/hab./an**



SEVADEC

LEXIQUE

Tableau synoptique sur la composition des déchets municipaux gérés par les collectivités locales⁽³⁾

Déchets de la collectivité - déchets des espaces verts publics - déchets de voirie, marchés - déchets de l'assainissement (boues d'épuration)	Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) = déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets	
	Déchets occasionnels Ensemble des déchets provenant des déchèteries	Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) = déchets « de routine »
		<table border="1"> <tr> <td> Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) = Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires) </td> <td> Déchets collectés séparément soit en porte à porte, soit en apport volontaire <ul style="list-style-type: none"> • déchets fermentescibles • déchets d'emballages (PET, PEHD, ELA, métaux, cartons, papiers, EMR) • verre </td> </tr> </table>
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) = Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires)	Déchets collectés séparément soit en porte à porte, soit en apport volontaire <ul style="list-style-type: none"> • déchets fermentescibles • déchets d'emballages (PET, PEHD, ELA, métaux, cartons, papiers, EMR) • verre 	

Biodéchets⁽⁴⁾ : déchets biodégradables solides pouvant provenir des ménages composés des déchets alimentaires, des déchets verts ou déchets de jardin, des papiers et cartons.

Déchets verts : résidus d'origine végétale issus des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts.

D.E.E.E. = Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques : déchets incluant tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques. Ils comprennent, par exemple, les produits «blancs» (électroménagers), les produits «bruns» (TV, vidéo, radio, hi-fi) et les produits «gris» (bureautique, informatique). Ils font l'objet d'une filière adaptée depuis le 31/12/2006.

Déchets fermentescibles⁽⁴⁾ : déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable. Il est susceptible d'être traité par compostage ou méthanisation.

Déchets inertes⁽⁴⁾ : déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique. Ils ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.

Déchets Spéciaux : déchets qui, en raison de leur composition ou de leurs propriétés, présentent un danger pour la santé humaine ou pour l'environnement.

On distingue :

- **D.D.S. = Déchets Diffus Spécifiques** : déchets produits par les ménages tels que les aérosols,

les produits de jardinage, les produits de bricolage, etc.

- **D.A.S.R.I. = Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux** : déchets d'activités de soins qui peuvent présenter des risques infectieux, chimiques, toxiques, radioactifs.

Déchets ultimes : déchets qui ne sont plus valorisables, ni par recyclage, ni par valorisation énergétique. À ce titre, il sont réglementairement les seuls à pouvoir être stockés (enfouis) dans un Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND).

E.L.A. = Emballages Liquides Alimentaires (brique de lait ou jus de fruits)

E.M.R. = Emballages Ménagers Recyclables : emballages alimentaires en carton fin et léger (pâquets de gâteau, suremballade de yaourts).

J.R.M. = Journaux, Revues, Magazines

P.E.H.D. = PolyÉthylène Haute Densité : matière plastique opaque utilisée dans la fabrication d'emballages (flacons de produits ménagers et recyclables comme des tuyaux, des contreforts de chaussures, des bidons,...)

P.E.T. = PolyÉthylène Téréphtalate : matière plastique pour fabrication de bouteilles transparentes et recyclables en nouvelles bouteilles, barquettes, fibres textiles, rembourrage de couettes, oreillers, anoraks et peluches.

Tout venant : déchets ménagers en mélange ne pouvant être déposés dans bacs du fait de leur taille. Ces derniers sont apportés en déchèteries.

LES TYPES DE COLLECTES

Collecte⁽⁴⁾ : ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri, de traitement ou une installation de stockage des déchets.

Collecte en porte à porte⁽⁴⁾ : mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'usagers nommément identifiables; le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

Collecte par apports volontaires⁽⁴⁾ : mode d'organisation d'une collecte dans lequel un «contenant de collecte» est mis à la disposition du public : colonnes, conteneurs spécifiques sur des espaces publics, déchèteries, etc. La collecte sélective s'applique aux déchets ménagers.

Collecte séparée⁽⁴⁾ : Collecte de certains flux de déchets, préalablement séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

UNITE DE BIOMETHANISATION

Centre de valorisation organique (CVO) : appelé également usine de biométhanisation.

Méthanisation⁽⁴⁾ : Transformation des matières organiques par «fermentation anaérobie» (raréfaction d'air) et «digestion», celle-ci conduit à la production de biogaz (essentiellement constitué de méthane) et d'un digestat éventuellement utilisable (selon sa qualité) après compostage.

Biométhanisation : procédé de transformation de la matière organique par un ensemble de micro-organismes, en l'absence d'oxygène (anaérobie). Ce phénomène s'accompagne de la production de «biogaz», mélange gazeux combustible, et d'un résidu appelé «digestat».

Digesteur : contenant dans lequel vont fermenter les biodéchets.

AUTRES DEFINITIONS

Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND) : centre dans lequel on enfouit les déchets ultimes, c'est-à-dire les déchets qui ne peuvent plus être réduits davantage ou encore les déchets parmi lesquels toute matière valorisable a déjà été récupérée.

Haute Qualité Environnementale (HQE)⁽⁴⁾ : démarche visant à réduire les impacts sur l'environnement des bâtiments lors de leur construction, de leur rénovation et de leur usage.

Refus de tri⁽⁴⁾ : déchets non récupérés à l'issue du tri industriel et manuel. Ils font l'objet d'un traitement ultérieur.

Valorisation⁽⁴⁾ : terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou la valorisation énergétique des déchets.

Notes complémentaires :

(1) Recensement 2008 de l'INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2011, appliqué en 2012 au SEVADEC car la déclaration des collectivités s'est faite fin 2011

(2) Moyenne nationale, données de l'ADEME

(3) Tiré du Lexique à l'usage des acteurs de la gestion des déchets du ministère chargé de l'environnement en partenariat avec l'ADEME de Mai 2012

(4) Définitions provenant du site de l'ADEME : www.ademe.fr



SEVADEC

SEVADEC

281 RUE JACQUES MONOD
62100 CALAIS

Tél. 03 21 19 58 30 - Fax. 03 21 36 58 41
WWW.SEVADEC.FR